

Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre

(POCTEFA 2014-2020)

.....

Rapport Annuel d'Exécution

2016

Table des matières

Table des matières

1. IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ÉCUTION.....	4
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE	9
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation	9
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme.....	13
3.3. Valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance	22
3.4. Données financières.....	22
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	34
5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES	35
6. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	38
7. RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	38
8. LE CAS ÉCHÉANT, PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS	38
9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	38
9.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme.....	38
9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination... ..	52
9.3. Développement durable	54
9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique.....	56
9.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération.....	57
10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013.....	59

10.1. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	59
10.2. Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication.....	59
11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	63
11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération.	63
11.2. Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER.	63
11.3. Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant).	65
11.4. Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale.....	68
12. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME.....	69
Annexe I.....	70
Annexe 2.....	71

1. IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ÉXECUTION

Titre	INTERREG V – A Espagne-France-Andorre (POCTEFA)
CCI	2014TC16RFCB006
Version du rapport d'exécution	2016.0
Version du programme	2.2
Date d'approbation du rapport par le Comité de Suivi	31/05/2017

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION

[article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013] Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

L'année 2016 a été une année-clé au cours de laquelle les indicateurs établis par le Programme ont été validés dans une deuxième version approuvée par la Commission Européenne (CE) et il a été programmé 40 % de la dotation FEDER au cours du premier appel à projets. Un deuxième appel à projets a également été lancé et les textes et documents nécessaires au correct fonctionnement du Programme ont été préparés.

Les principaux événements de l'année 2016 ont été les suivants :

- Approbation de la version 2.2. du Programme.
En mai 2015, la première version du Programme a été approuvée et la CE a demandé que, dans un délai maximal de 12 mois, soient présentés les indicateurs non renseignés. Dans cette optique, une nouvelle version du Programme a été présentée, complétant les indicateurs manquants et incluant des modifications pour certains d'entre eux. La Décision C (2016) 5415 du 19 août 2016 inclut l'approbation de la version 2.2. du Programme avec la quantification des indicateurs.
- Programmation du 1er appel à projet.
En date du 11 mai 2016, 71,2 M € de FEDER ont été programmés (correspondant à 40% du total du Programme) répartis sur une sélection de 58 projets. Par ailleurs, cet appel à projets organisé en une phase, limitait le budget de programmation à un maximum de 60 % par axe.

AXES ET DOTATION FEDER DU 1^{ER} APPEL À PROJETS

AXE		BUDGET DU 1 ^{ER} APPEL	POURCENTAGE DU 1 ^{ER} APPEL
1		19.782.390€	27,78%
	PI 1b	18.038.776,87€	25,34%
	PI 3b	1.743.612,68€	2,45%
2		10.515.664€	14,77%
	PI 5a	4.679.983,49€	6,57%
	PI 5b	5.835.680,24€	8,20%
3		24.060.382€	33,79%
	PI 6c	16.539.387,86€	23,23%
	PI 6d	7.520.992,46€	10,57%
4		7.012.633€	9,85%
	PI 7c	7.012.633€	9,85%
5		9.814.969€	13,78%
	PI 8e	5.206.692,66€	7,32%
	PI 9a	4.608.276,32€	6,47%
TOTAL		71.186.035,42€	100%

Après l'approbation des projets, un important travail d'homogénéisation de la prévision des indicateurs a été réalisé. Après cette analyse et en vue de la procédure

de sélection du deuxième appel prévu en 2017, le Comité de Suivi a pu prendre en compte la contribution des projets du premier appel dans la réalisation des indicateurs; tout en sachant qu'il s'agissait de données prévisionnelles, à prendre donc avec précaution dans la prise de décisions stratégiques en attendant les premiers résultats concrets des projets.

- **Approbation du Plan d'Évaluation.**

En date du 12 mai 2016, le Comité de Suivi a approuvé le Plan d'Évaluation, qui a été transmis à la CE dans le délai établi. Pour la rédaction du Plan d'Évaluation du POCTEFA 2014-2020, il a été fait appel à une assistance technique externe et deux séances participatives ont été organisées avec le Groupe de Travail du Programme mandaté par le Comité de Suivi. Le Secrétariat Conjoint a rédigé un guide des indicateurs du Programme pour les bénéficiaires afin de leur assurer une meilleure compréhension des indicateurs et sur leur méthodologie de quantification.

- **Séminaire pour les projets programmés en 1er appel à projet.**

Le 27 juin 2016, un séminaire de formation à l'attention des bénéficiaires des projets



programmés en 1er appel à projets a été organisé à Bidart (Pyrénées-Atlantique-France).

Il a été organisé autour des sujets tels que le Programme et ses Autorités, la convention FEDER, l'éligibilité des dépenses et des indicateurs du Programme.

- **Séminaire de lancement du 2^o appel à projets.**

Le deuxième appel à projets du Programme a été lancé le 10 novembre 2016. Le

même jour s'est organisé à Bordeaux, un séminaire destiné aux porteurs de projets potentiels auquel ont participé 170 personnes. C'est la première fois que le Programme organise un appel à projets en deux phases. Pour se faire, il a



été entrepris une révision complète de la procédure et de la production de nouveaux éléments et formulaires ont également été mis en place. L'Autorité de Gestion et le

Secrétariat Conjoint ont présenté le texte de l'appel à projets aux potentiels porteurs de projets, les critères de recevabilité et de sélection, ainsi qu'un résumé de la législation applicable au Programme, notamment en ce qui concerne l'éligibilité des dépenses.

- Description des systèmes.
Un document relatif à la description des systèmes et des procédures de l'Autorité de gestion a été élaboré en collaboration avec les deux Autorités nationales et le Gouvernement d'Andorre. Il a été remis à l'Autorité d'Audit en janvier 2017. Sa validation par l'IGAE est liée à la clôture du programme 2007-13 sur laquelle il restait à finaliser les conclusions de l'audit sur les recettes, au moment de la rédaction de ce rapport.
- Procédure de recours.
Le système juridique espagnol garantit à tout bénéficiaire de n'importe quel appel à projets, la possibilité d'interjeter des recours dans toute procédure administrative. A l'intention des bénéficiaires, un document de Procédure de recours a été rédigé et approuvé définissant et détaillant les procédures existantes. Ce document inclut une note spécifique à l'attention des bénéficiaires français. Ce texte est disponible sur le site web du Programme, www.poctefa.eu et son existence est également mentionnée sur les différentes décisions et notifications du Programme. Suite au premier appel à projets, trois projets ont interjeté un recours contre la décision du Comité de Programmation. Après avoir été examinés, ces recours ont été rejetés par le Comité de Suivi.
- Assistance technique du Programme.
L'élaboration de la méthodologie de programmation de l'assistance technique a été le fruit d'un travail consensuel entre les membres du partenariat du Comité de Suivi et l'Autorité de gestion lors de trois groupes de travail à partir de juin 2016. Chacun des membres du partenariat a élaboré son budget de dépenses liées à l'assistance technique pour la programmation 2014-2020 en distinguant les dépenses de personnel, les frais de déplacement et les services externes. A partir de ces prévisions, la Présidence de l'Autorité de gestion a proposé une méthodologie de programmation qui a ensuite été approuvée le 4 avril 2017 par consultation écrite du Comité de Suivi.
- L'outil informatique de l'Autorité de gestion, SIGEFA, est élaboré par modules conformément au calendrier prévu du Programme. Ainsi les modules de candidature et de programmation ont été développés en 2016 avant le lancement du premier appel en une phase. Les modules de candidatures et programmation en deux phases et de déclarations de dépenses ont été développés respectivement fin 2016 avant le lancement du deuxième appel à projets et début 2017 avant l'ouverture de la première déclaration de dépenses.

▪ Réunions de suivi du Programme

Les réunions suivantes ont été organisées en 2016:

- Deux Comités de Suivi, les 12 mai et 4 novembre;
- Six réunions du Groupe de Travail, pendant lesquels des contenus techniques ont été discutés, parmi lesquels : la méthodologie d’instruction lors du premier appel à projets, les indicateurs du Programme, le Plan d’Évaluation, la description des systèmes, la possibilité de lancer un appel pour des microprojets, le développement de tous les documents et méthodologies pour le deuxième appel à projets;
- Un Comité de Programmation, le 11 mai (avec préalablement, trois Comités Territoriaux et un Comité Transversal).
- Une réunion en janvier entre les Coordinateurs Territoriaux-AG-SC pendant laquelle ont été finalisés le règlement intérieur des Comités Territoriaux et Transversal, la planification de ces Comités Territoriaux et Transversal, la révision des rôles et des compétences des Coordinateurs territoriaux.

Cf. paragraphe 9.5 de ce rapport pour de plus amples informations sur les réunions.

Voir l'annexe I sur les axes, les objectifs spécifiques et les priorités d'investissement sur lesquels s'est construit le Programme.



Comité de Programmation. 11 mai 2016 à Jaca

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

Tableau

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur l'exécution de l'axe prioritaire, concernant les développements clés, les problèmes importants et les mesures adoptées pour les résoudre (max 1750 caractères par ligne)
1	DYNAMISER L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ	<p>Au mois de mai 2016, 18 projets ont été programmés sur l'Axe 1, pour un montant total éligible de 30 746 284,48 € et 19 782 389,51 € de subvention FEDER, soit une consommation financière de 39,69 % du total prévu par le Programme pour l'Axe. L'axe 1 est divisé en deux Priorités d'Investissement (PI) :</p> <p>Dans la PI 1b (Favoriser les investissements des entreprises dans la R&D, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur,...) Objectif Spécifique (OS) 1 « Renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire, des deux côtés de la frontière, en matière de R&D&I », 14 projets ont été programmés, pour un montant total éligible de 22 079 089,98 € et 14 326 037,98 € de subvention FEDER et l'OS 2 « Favoriser le développement des technologies innovantes en matière de ressources naturelles grâce à la coopération », deux projets ont été programmés, pour un montant total éligible de 5 873 877,23 € et 3 712 738,85 € de subvention FEDER.</p> <p>Dans la PI 3b (Développer et mettre en oeuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation), l'OS 3 « Favoriser les actions conjointes de développement des entreprises du territoire transfrontalier à l'international », deux projets ont été programmés, pour un montant total éligible de 2 793 317,27 € et 1 743 612,68 € de subvention FEDER.</p> <p>Lors du deuxième appel à projets, publié au mois de novembre 2016, avec une subvention FEDER de 19 933 862 € pour l'axe 1, 67 projets ont été présentés, 51 pour la PI 1b (42 de l'OS 1 et 9 de l'OS 2) et 16 pour la PI 3b. Le coût total des projets présentés s'élève à 88 009 331,09 € correspondant à une subvention FEDER</p>

		d'un montant de 57 097 667,96 €.
2	PROMOUVOIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AINSI QUE LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES	<p>Au mois de mai 2016, dix projets ont été programmés sur l'axe 2, pour un montant total éligible de 17,32 millions d'euros et 10,51 millions d'euros de subvention FEDER, soit une consommation financière de 39,65 % du total prévu pour le Programme pour cet axe. L'axe 2 est divisé en deux Priorités d'Investissement (PI) :</p> <p>Dans la PI 5a (Soutien à l'investissement destiné à l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes), Objectif Spécifique 4 « Améliorer l'adaptation des territoires au changement climatique », sept projets ont été programmés, pour un coût total de 7,2 millions d'euros correspondant à une subvention FEDER de 4,6 millions d'euros.</p> <p>Dans la PI 5b (Promotion de l'investissement pour faire face à des risques spécifiques, en assurant une résilience face aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des catastrophes), Objectif Spécifique 5 « Améliorer la capacité d'anticipation et de réponse des acteurs du territoire aux risques spécifiques et à la gestion des catastrophes naturelles », trois projets ont été programmés, pour un coût total de 10,1 millions d'euros et 5,8 millions d'euros de subvention FEDER.</p> <p>Lors du deuxième appel à projets, publié au mois de novembre 2016, avec une subvention FEDER d'un montant de 11 390 778 euros pour l'axe, 21 projets ont été présentés, 11 pour la PI 5a et 10 pour la PI 5b. Le coût total des projets présentés s'élève à 34 337 231,94 euros correspondant à une subvention FEDER de 22 175 910,70 euros.</p>
3	PROMOUVOIR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES LOCALES.	<p>Au mois de mai 2016, 17 projets ont été programmés sur l'axe 3, pour un montant total éligible de 37 263 339 euros et 24 060 380 euros de subvention FEDER, ce qui représente une consommation financière de 50 % du total prévu de l'axe. L'axe 3 est divisé en deux Priorités d'Investissement (PI) :</p> <p>Dans la PI 6c (Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel,...), Objectif Spécifique 6 « Valoriser le patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes de développement durable », 12 projets ont été programmés, avec un montant total éligible de 25 668 641 euros et 16 539 387 euros de subvention FEDER.</p> <p>Dans la PI 6d (Protéger et restaurer la biodiversité et les sols</p>

		<p>en favorisant des services liés aux écosystèmes,...), Objectif Spécifique 7 « Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers », cinq projets ont été programmés, pour un montant total éligible de 11 594 697 euros et 7 520 992 euros de subvention FEDER.</p> <p>Lors du deuxième appel à projets, publié au mois de novembre 2016, avec une subvention FEDER de 19 221 939 euros pour l'axe, 46 candidatures se sont présentées, 35 pour la PI 6c et 11 pour la PI 6d. Le coût total des projets présentés s'élève à 65 427 142 euros pour une subvention FEDER d'un montant de 42 308 945 euros.</p>
4	FAVORISER LA MOBILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES	<p>Au mois de mai 2016, trois projets ont été programmés sur l'axe 4, pour un montant total éligible de 10,78 millions d'euros et 7 millions d'euros de subvention FEDER, ce qui représente une consommation financière de 28,14 % du total prévu de cet axe. L'axe 4 est composé d'une Priorité d'Investissement (PI) unique :</p> <p>La PI 7c (Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris la réduction des bruits et le faible niveau d'émission de carbone, parmi lesquels sont inclus les voies de navigation intérieure et le transport maritime, les ports, les liaisons multimodales et les infrastructures aéroportuaires, dans le but de faciliter une mobilité locale et régionale durable), l'Objectif Spécifique 8 « Améliorer l'offre de transport transfrontalier durable afin de favoriser les déplacements et la mobilité transfrontalière des personnes et des marchandises ».</p> <p>Lors du deuxième appel à projets, publié au mois de novembre 2016, avec une subvention FEDER de 9 966 931 euros pour cet axe, 8 projets ont été présentés, tous pour la PI 7c. Le coût total des projets présentés s'élève à 18 756 261,87 euros correspondant à une subvention FEDER d'un montant de 12 191 570 euros.</p>
5	RENFORCER LES COMPÉTENCES ET L'INCLUSION AU SEIN DES TERRITOIRES	<p>Au mois de mai 2016, 10 projets ont été programmés sur l'axe 5, pour un montant total éligible de 15,09 millions d'euros et 9,81 millions d'euros de subvention FEDER, ce qui représente une consommation financière de 36,76 % du total prévu de cet axe. L'axe 5 se divise en deux Priorités d'Investissement (PI) :</p> <p>Dans la PI 8e (Favoriser un emploi durable et de qualité, et soutenir la mobilité de la main d'oeuvre par l'intégration des</p>

		<p>marchés transfrontaliers du travail, y compris la mobilité transfrontalière, les initiatives communes locales d'emploi,...), par le biais de l'Objectif Spécifique (OS) 9 « Promouvoir le potentiel endogène, le développement des systèmes de formation et les compétences des personnes du territoire transfrontalier dans le but d'améliorer l'accès à l'emploi », six projets ont été présentés, pour un coût total de 8,01 millions d'euros et 5,2 millions d'euros de subvention FEDER.</p> <p>Dans la PI 9a Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, en réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs...), par le biais de l'OS 10 « Améliorer l'accès aux services », quatre projets ont été programmés, pour un montant total de 7,08 millions d'euros, correspondant à 4,6 millions de subvention FEDER.</p> <p>Lors du deuxième appel à projets, publié au mois de novembre 2016, avec une subvention FEDER de 10 678 855 euros pour cet axe, 27 candidatures se sont présentées, 16 pour la PI 8e et 11 pour la PI 9a. Le coût total des projets présentés s'élève à 29 397 793,62 euros correspondant à une subvention FEDER d'un montant de 18 910 970,90 euros.</p>
6	ASSISTANCE TECHNIQUE	<p>L'élaboration de la méthodologie de programmation de l'assistance technique a été le fruit d'un travail consensuel entre les membres du partenariat du Comité de Suivi et l'Autorité de gestion lors de trois groupes de travail à partir de juin 2016.</p> <p>Chacun des membres du partenariat a élaboré son budget de dépenses liées à l'assistance technique pour la programmation 2014-2020 en distinguant les dépenses de personnel, les frais de déplacement et les services externes.</p> <p>A partir de ces prévisions, la Présidence de l'Autorité de gestion a proposé une méthodologie de programmation qui a ensuite été approuvée le 4 avril 2017 par consultation écrite du Comité de Suivi.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme

[article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] Données pour les indicateurs communs et spécifiques au programme, par priorité d'investissement, transmises à l'aide des tableaux 1 à 2 ci-après.

Informations sur les indicateurs communs et spécifiques du Programme par priorités d'investissement, en utilisant les tableaux 1 à 2 ci-après. Les tableaux des indicateurs de résultats ne contiennent aucune information donc seulement le tableau de l'axe 1 (OE3) est présenté dans ce rapport à titre d'exemple. N'affichant donc aucun résultat à ce jour les tableaux des axes 2, 3, 4 et 5 n'ont pas été inclus dans ce paragraphe.

Les tableaux sont classés par axe. Il faut tenir compte qu'il n'y a pas eu de programmation en 2014 et 2015.

En revanche, les tableaux de l'axe 6 (assistance technique) sont inclus.

1- Axe prioritaire 1 (OT 1 et OT 3) : DYNAMISER L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ.

Tableau 1 :

Indicateurs de résultats (par axe prioritaire et objectif spécifique) ; s'applique également à l'axe prioritaire d'assistance technique.

Automatique du SFC						VALEUR ANNUELLE			
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2014	2015	2016	Remarques
1R4	Accords commerciaux pour les entreprises dérivés des activités d'internationalisation financées	Nombre d'accords		2016	8	0	0	0	

Tableau 2 :

Indicateurs de productivité communs et spécifiques du Programme (par axes prioritaires et priorités d'investissement) ; s'applique également à l'axe prioritaire d'assistance technique.

Priorité 1b

(1)	ID	INDICATEUR	UNITE DE MESURE	VALEUR CIBLE (2023) - TOTAL	2016 - TOTAL	2015 - TOTAL	2014 - TOTAL	OB SERVATION S
F	CO2B	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	54,00		0,00	0,00	
S	CO2B	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	54,00	39,00	0,00	0,00	
F	1P1	Centros de investigación que ha llevado a cabo actividades de colaboración con el sector privado	Número de centros	78,00		0,00	0,00	
S	1P1	Centros de investigación que ha llevado a cabo actividades de colaboración con el sector privado	Número de centros	78,00	62,00	0,00	0,00	
F	1P2	Tecnologías innovadoras para desarrollar el uso racional de los recursos naturales	Número de tecnologías	8,00		0,00	0,00	
S	1P2	Tecnologías innovadoras para desarrollar el uso racional de los recursos naturales	Número de tecnologías	8,00	9,00	0,00	0,00	
F	1P3	Servicios desarrollados de gestión eficiente de los recursos naturales	Número de servicios	4,00		0,00	0,00	
S	1P3	Servicios desarrollados de gestión eficiente de los recursos naturales	Número de servicios	4,00	1,00	0,00	0,00	

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

Priorité 3b

(1)	ID	INDICATEUR	UNITE DE MESURE	VALEUR CIBLE (2023) - TOTAL	2016 - TOTAL	2015 - TOTAL	2014 - TOTAL	OB SERVATION S
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	508,00		0,00	0,00	
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	508,00	0,00	0,00	0,00	
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Enterprises	8,00		0,00	0,00	
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Enterprises	8,00	0,00	0,00	0,00	
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	500,00		0,00	0,00	
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	500,00	122,00	0,00	0,00	
F	1P5	Número de actividades de carácter transfronterizo realizadas por pymes que impulsen su internacionalización	Número de actividades conjuntas	10,00		0,00	0,00	
S	1P5	Número de actividades de carácter transfronterizo realizadas por pymes que impulsen su internacionalización	Número de actividades conjuntas	10,00	1,00	0,00	0,00	

2- Axe prioritaire 2 (OT 5) : PROMOUVOIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AINSI QUE LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES.

Tableau 2:

Priorité 5a

(1)	ID	INDICATEUR	UNITE DE MESURE	VALEUR CIBLE (2023) - TOTAL	2016 - TOTAL	2015 - TOTAL	2014 - TOTAL	OBSERVATIONS
F	2P1	Población elegible sensibilizada a los efectos del cambio climático	Nº de personas	5 400 000,00		0,00	0,00	
S	2P1	Población elegible sensibilizada a los efectos del cambio climático	Nº de personas	5 400 000,00	122 900,00			
F	2P2	Número de acciones de observación y de estudios realizados	Nº de acciones	6,00		0,00	0,00	
S	2P2	Número de acciones de observación y de estudios realizados	Nº de acciones	6,00	9,00	0,00	0,00	
F	2P3	Número de estrategias transfronterizas de adaptación al cambio climático puestas en marcha	Número de estrategias	8,00		0,00	0,00	
S	2P3	Número de estrategias transfronterizas de adaptación al cambio climático puestas en marcha	Número de estrategias	8,00	5,00	0,00	0,00	
F	2P4	Número de medidas de adaptación apoyadas	Número de medidas	32,00		0,00	0,00	
S	2P4	Número de medidas de adaptación apoyadas	Número de medidas	32,00	10,00	0,00	0,00	

Priorité 5b

(1)	ID	INDICATEUR	UNITE DE MESURE	VALEUR CIBLE (2023) - TOTAL	2016 - TOTAL	2015 - TOTAL	2014 - TOTAL	OBSERVATIONS
F	2P5	Población que se beneficia de las medidas de protección contra riesgos naturales implementadas	Nº de personas	800 000,00		0,00	0,00	
S	2P5	Población que se beneficia de las medidas de protección contra riesgos naturales implementadas	Nº de personas	800 000,00	825 217,00	0,00	0,00	

3- Axe prioritaire 3 (OT 6) : PROMOUVOIR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES LOCALES.

Tableau 2:

Priorité 6c

(1)	ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR CIBLE (2023) - TOTAL	2016 - TOTAL	2015 - TOTAL	2014 - TOTAL	OBSE R VATIONS
F	3P1	Número de espacios que se benefician del apoyo del Programa a través de la puesta en marcha de acciones materiales e inmateriales	Número de espacios	84,00		0,00	0,00	
S	3P1	Número de espacios que se benefician del apoyo del Programa a través de la puesta en marcha de acciones materiales e inmateriales	Número de espacios	84,00	32,00	0,00	0,00	
F	3P2	Número de productos culturales y/o turísticos transfronterizos creados	Nº de productos turísticos	67,00		0,00	0,00	
S	3P2	Número de productos culturales y/o turísticos transfronterizos creados	Nº de productos turísticos	67,00	44,00	0,00	0,00	

Priorité 6d

(1)	ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR CIBLE (2023) - TOTAL	2016 - TOTAL	2015 - TOTAL	2014 - TOTAL	OBSE R VATIONS
F	3P3	Herramientas y modelos desarrollados para el seguimiento y la mejora de la calidad ecológica de los espacios POCTEFA	Número de herramientas / modelos	20,00		0,00	0,00	
S	3P3	Herramientas y modelos desarrollados para el seguimiento y la mejora de la calidad ecológica de los espacios POCTEFA	Número de herramientas / modelos	20,00	11,00	0,00	0,00	
F	3P4	Hábitats que se benefician de ayudas para alcanzar un mejor estado de conservación	Número de hábitats	56,00		0,00	0,00	
S	3P4	Hábitats que se benefician de ayudas para alcanzar un mejor estado de conservación	Número de hábitats	56,00	19,00	0,00	0,00	

4- Axe prioritaire 4 (OT 7) : FAVORISER LA MOBILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Tableau 2:

Priorité 7c

(1)	ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR CIBLE (2023) - TOTAL	2016 - TOTAL	2015 - TOTAL	2014 - TOTAL	OBSERVATIONS
F	4P1	Oferta de servicios de transporte transfronterizos nuevos o mejorados respetuosos con el medioambiente	Oferta de servicios de transporte transfronterizos nuevos o	6,00		0,00	0,00	
S	4P1	Oferta de servicios de transporte transfronterizos nuevos o mejorados respetuosos con el medioambiente	Oferta de servicios de transporte transfronterizos nuevos o	6,00	3,00	0,00	0,00	
F	4P2	Estudios de transporte sostenible para la realización de inversiones durante el período de programación	Número de estudios	8,00		0,00	0,00	
S	4P2	Estudios de transporte sostenible para la realización de inversiones durante el período de programación	Número de estudios	8,00	2,00	0,00	0,00	
F	4P3	Itinerarios ciclables realizados o mejorados	Número de km	85,00		0,00	0,00	
S	4P3	Itinerarios ciclables realizados o mejorados	Número de km	85,00	90,00	0,00	0,00	

5- Axe prioritaire 5 (OT 8 et OT9): RENFORCER LE COMPÉTENCES ET L'INCLUSION AU SEIN DES TERRITOIRES

Tableau 2:

Priorité 8e

(1)	ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR CIBLE (2023) - TOTAL	2016 - TOTAL	2015 - TOTAL	2014 - TOTAL	OBSERVATIONS
F	5P1	Número de colaboraciones transfronterizas para mejorar el acceso al empleo	Número de colaboraciones	6,00		0,00	0,00	
S	5P1	Número de colaboraciones transfronterizas para mejorar el acceso al empleo	Número de colaboraciones	6,00	4,00	0,00	0,00	
F	5P2	Número de dispositivos conjuntos de educación y formación para promover el empleo juvenil, las oportunidades educativas y la enseñanza superior y la formación profesional a través de las fronteras.	Número de acciones formativas	10,00		0,00	0,00	
S	5P2	Número de dispositivos conjuntos de educación y formación para promover el empleo juvenil, las oportunidades educativas y la enseñanza superior y la formación profesional a través de las fronteras.	Número de acciones formativas	10,00	18,00	0,00	0,00	

6- Axe prioritaire 6 : ASSISTANCE TECHNIQUE

Automatique du SFC						VALEUR ANNUELLE			
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2014	2015	2016	Remarques
6R 1	Degré de satisfaction des bénéficiaires du Programme concernant sa gestion	Note (de 0 à 10)		2016	7		8,56	8,04	2015 : Note de satisfactions obtenue lors du séminaire de lancement du Programme, dans l'enquête ultérieure soumise aux participants. 2016 : Note moyen obtenue lors du séminaire des bénéficiaires du 1er appel à projets (8,08) et le séminaire de lancement du 2e appel à projets (8,00), dans l'enquête ultérieure soumise aux participants.
6R 2	Degré de connaissance du Programme	Moyenne des visites mensuelles du site web du Programme	9100	2016	9400	0	3 064	14 221	

Tableau 2 :

Indicateurs de priorité communs et spécifiques du Programme (par axe prioritaire et priorité d'investissement) ; s'applique également à l'axe prioritaire d'assistance technique.

	ID	Indicateur (titre de l'indicateur)	Unité de mesure	Valeur prévue * (2023)	VALEUR CUMULÉE			Remarques
					2014	2015	2016	
F : Opérations exécutées en intégralité (réussites réelles)	6P1	Nombre de salariés (ETC), dont les rémunérations seront cofinancées par l'assistance technique	Nº	24	0	0	0	<p>Note méthodologique du Secrétariat Conjoint concernant cet indicateur :</p> <p>L'assistance technique du Programme POCTEFA est considérée comme une opération unique bien que, pour des raisons techniques/informatiques, elle pourra faire l'objet de diverses opérations. Pendant cette nouvelle période de programmation, les indicateurs doivent faire référence autant aux « opérations intégralement exécutées » (F) qu'aux « opérations sélectionnées » (S). L'assistance technique du Programme POCTEFA est considérée comme une seule opération indivisible (bien que, pour des raisons techniques/informatiques, elle pourra faire l'objet de diverses opérations).</p> <p>Par conséquent, seuls les indicateurs « Opérations sélectionnées » seront remplis, jusqu'à la fin du Programme, une fois les « opérations exécutées en intégralité » (F) seront renseignées.</p>
S : Opérations sélectionnées (prévision fournie par les bénéficiaires)	6P1	Nombre de salariés (ETC), dont les rémunérations seront cofinancées par l'assistance technique	Nº	24	0	0	0	<p>En 2014 et 2015, aucune rémunération de salarié n'a été financée par le Programme POCTEFA 14-20.</p> <p>En effet, conformément aux directives de la CE relatives à la clôture du Programme de la période 2007-2013 et aux dispositions du règlement n° 1303/2013, depuis le 20/03/2013 les frais de préparation de la période 2014-2020 sont présentés dans les crédits d'assistance technique du Programme 2007-2013. Dans l'éventualité où les crédits</p>

	ID	Indicateur (titre de l'indicateur)	Unité de mesure	Valeur prévue * (2023)	VALEUR CUMULÉE			Remarques
					2014	2015	2016	
								d'assistance technique du Programme 2007-2013 soient insuffisants, une part pourra être reportée sur le Programme 2014-2020. À titre indicatif, les ressources humaines du Secrétariat Conjoint et de l'Autorité de Gestion sont de 9,37 en 2014 et 9,14 en 2015. Le SC estime que 50 % de ses ressources sont imputables à la préparation du Programme 2014-2020. Le reste est imputable à la clôture du Programme 2007-2013.
F : Opérations exécutées en intégralité (réussites réelles)	6P2	Nombre d'événements de communication et de diffusion du Programme organisés	Nº	10	0	0	0	
S : Opérations sélectionnées (prévision fournie par les bénéficiaires)	6P2	Nombre d'événements de communication et de diffusion du Programme organisés	Nº	10	0	1	3	2015 : Séminaire de lancement du Programme réalisé à Zaragoza au mois de septembre. 2016 : Séminaire de gestion de projets pour les bénéficiaires du 1er appel à projets en juin et séminaire de présentation du 2º appel à projets en novembre et ECDay.

	ID	Indicateur (titre de l'indicateur)	Unité de mesure	Valeur prévue * (2023)	VALEUR CUMULÉE			Remarques
					2014	2015	2016	
F : Opérations exécutées en intégralité (réussites réelles)	6P3	Outils développés ou améliorés afin d'aider au montage des candidatures et au suivi des projets	Nº	5	0	0	0	
S : Opérations sélectionnées (prévision fournie par les bénéficiaires)	6P3	Outils développés ou améliorés afin d'aider au montage des candidatures et au suivi des projets	Nº	5	0	3	1	Les trois outils développés en 2015 ont été les suivants : 1- Le système de gestion du Programme (SIGEFA). 2- La page web du Programme www.poctefa.eu 3. Le guide du porteur de projets (fait partie du kit des guides). En 2016, le kit des guides a été amélioré, avec l'intégration du « Guide de communication » et du « Guide des indicateurs ».

* Les objectifs sont facultatifs pour les axes prioritaires d'assistance technique.

3.3. Valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Tableau 3 :

[article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] — présentées dans les rapports annuels de mise en œuvre à compter de 2017. Communication de données sur les indicateurs financiers, les étapes clés de mise en œuvre, les indicateurs de réalisation et de résultat qui font office de valeurs intermédiaires et cibles pour le cadre de performance (à compter du rapport de 2017).

Non applicable

3.4. Données financières

Tableau 4 . Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Proportion de l'allocation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnés
1	FEDER	Total	76.668.702,00	65,00	30.746.284,48	40,10%	27.717.916,32		0,00%	18
2	FEDER	Total	43.810.686,00	65,00	17.372.921,41	39,65%	17.188.701,68		0,00%	10
3	FEDER	Total	73.930.534,00	65,00	37.263.339,41	50,40%	36.620.115,95		0,00%	17
4	FEDER	Total	38.334.351,00	65,00	10.788.667,48	28,14%	10.788.667,48		0,00%	3
5	FEDER	Total	41.072.518,00	65,00	15.099.952,68	36,76%	14.411.058,89		0,00%	10
6	FEDER	Publique	15.147.311,00	75,00		0,00%			0,00%	
Total	FEDER		288.964.102,00	65,52	111.271.165,46	38,51%	106.726.460,32		0,00%	58
Total général			288.964.102,00	65,52	111.271.165,46	38,51%	106.726.460,32		0,00%	58

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse).

L'Andorre participe à la programmation 2014-2020 et en 2016 cinq projets incluant des partenaires andorrans ont été programmés lors du premier appel à projets. Les projets sont les suivants:

EFA010/15 SAPYRA, EFA023/15 CCI PIRINEUS MED, EFA031/15 ECTOPYR, EFA057/15 GREEN et EFA081/15 CLIM'PY.

Deux nouveautés concernant la participation de l'Andorre à l'INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) : d'une part les appels à projets autorisent les projets bilatéraux Espagne-Andorre et France-Andorre et d'autre part, les partenaires andorrans déclarent leurs dépenses sur la plate-forme informatique SIGEFA et le contrôle est réalisé par la Intervención General du Gouvernement d'Andorre et par les organismes désignés par l'Intervención General en fonction de la nature juridique du partenaire andorran.

Tableau 5. Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6-9 du modèle pour les programmes de coopération.

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension "Objectif thématique"	Thèmes secondaires FSE	Dimension économique	Dimension "localisation"	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER												18
1	FEDER	001	01	01	07	01			ES243	245.024,50	245.024,50		
1	FEDER	001	01	01	07	01			FR615	220.190,32	143.124,01	0,00	0
1	FEDER	001	01	01	07	01			FR623	150.810,30	150.810,30		
1	FEDER	001	01	01	07	03			AD	110.835,54	110.835,54		
1	FEDER	001	01	01	07	03			ES512	379.188,87	379.188,87		
1	FEDER	001	01	01	07	03			FR615	364.995,20	237.247,20		
1	FEDER	001	01	01	07	03			FR815	380.616,81	380.616,81		
1	FEDER	001	01	02	07	03			ES220	714.624,00	714.624,00		
1	FEDER	060	01	01	07	01			ES212	194.000,00	194.000,00		
1	FEDER	060	01	01	07	01			ES213	717.539,94	717.539,94		
1	FEDER	060	01	01	07	01			ES220	554.108,44	554.108,44		

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension "Objectif thématique"	Thèmes secondaires FSE	Dimension économique	Dimension "localisation"	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	060	01	01	07	01			ES230	221.745,48	221.745,48		
1	FEDER	060	01	01	07	01			ES243	984.692,78	984.692,78		
1	FEDER	060	01	01	07	01			ES511	524.431,23	524.431,23		
1	FEDER	060	01	01	07	01			FR615	771.727,84	718.563,84		
1	FEDER	060	01	01	07	01			FR623	479.432,18	479.432,18		
1	FEDER	060	01	01	07	01			FR626	184.630,91	184.630,91		
1	FEDER	060	01	01	07	01			FR815	298.705,41	298.705,41		
1	FEDER	060	01	02	07	01			ES213	553.517,50	435.200,50		
1	FEDER	060	01	02	07	01			ES243	87.100,58	87.100,58		
1	FEDER	060	01	02	07	01			ES511	155.542,65	155.542,65		
1	FEDER	060	01	02	07	01			ES513	191.641,87	191.641,87		
1	FEDER	060	01	02	07	01			FR	141.876,52	141.876,52		
1	FEDER	060	01	02	07	01			FR615	1.141.335,98	1.101.750,98		
1	FEDER	060	01	03	07	01			ES	95.819,00	95.819,00		
1	FEDER	060	01	03	07	01			ES220	144.988,55	144.988,55		
1	FEDER	060	01	03	07	01			ES241	38.814,18	25.229,22		
1	FEDER	060	01	03	07	01			ES243	830.982,42	759.893,93		
1	FEDER	060	01	03	07	01			ES513	322.914,00	322.914,00		
1	FEDER	060	01	03	07	01			FR621	100.924,01	100.924,01		
1	FEDER	060	01	03	07	01			FR623	1.061.156,03	1.061.156,03		
1	FEDER	060	01	03	07	01			FR626	166.095,00	166.095,00		
1	FEDER	061	01	01	07	01			ES	325.834,00	211.792,00		
1	FEDER	061	01	01	07	01			ES212	219.678,00	142.790,70		
1	FEDER	061	01	01	07	01			ES213	492.802,41	438.963,52		
1	FEDER	061	01	01	07	01			ES220	703.625,62	595.942,65		

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension "Objectif thématique"	Thèmes secondaires FSE	Dimension économique	Dimension "localisation"	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	061	01	01	07	01			ES511	939.789,00	939.789,00		
1	FEDER	061	01	01	07	01			FR615	391.002,75	254.150,79		
1	FEDER	061	01	01	07	01			FR623	227.655,00	147.975,75		
1	FEDER	061	01	02	07	01			ES213	1.178.775,00	937.922,50		
1	FEDER	061	01	02	07	01			ES241	1.639.541,00	1.255.928,00		
1	FEDER	061	01	02	07	01			FR	209.287,00	83.715,00		
1	FEDER	061	01	02	07	01			FR621	1.059.182,00	635.509,00		
1	FEDER	061	01	03	07	01			FR615	676.068,29	433.822,96		
1	FEDER	061	01	03	07	01			FR623	204.328,61	132.813,60		
1	FEDER	062	01	01	07	01			ES213	190.981,00	190.981,00		
1	FEDER	062	01	01	07	01			ES511	439.498,40	439.498,40		
1	FEDER	062	01	02	07	01			ES212	162.494,43	105.621,38		
1	FEDER	062	01	02	07	01			FR615	225.753,75	225.753,75		
1	FEDER	062	01	03	07	01			ES213	240.050,00	240.050,00		
1	FEDER	062	01	03	07	01			ES220	195.600,00	195.600,00		
1	FEDER	062	01	03	07	01			ES243	85.500,00	85.500,00		
1	FEDER	062	01	03	07	01			ES511	195.963,00	195.963,00		
1	FEDER	062	01	03	07	01			FR	444.738,00	444.738,00		
1	FEDER	062	01	03	07	01			FR623	236.743,00	236.743,00		
1	FEDER	063	01	01	07	01			ES212	1.089.701,97	1.031.356,28		
1	FEDER	063	01	01	07	01			FR615	609.715,00	609.715,00		
1	FEDER	063	01	01	07	01			FR815	226.550,65	226.550,65		
1	FEDER	063	01	01	07	03			ES513	399.742,45	399.742,45		
1	FEDER	063	01	02	07	01			FR615	186.674,50	168.348,81		
1	FEDER	063	01	02	07	03			ES220	443.314,40	288.153,60		

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension "Objectif thématique"	Thèmes secondaires FSE	Dimension économique	Dimension "localisation"	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	063	01	03	07	01			FR621	227.325,57	147.761,61		
1	FEDER	066	01	01	07	01			ES	188.819,06	188.819,06		
1	FEDER	066	01	01	07	01			ES212	153.434,63	153.434,63		
1	FEDER	066	01	01	07	01			ES220	217.650,00	217.650,00		
1	FEDER	066	01	01	07	01			FR615	787.650,25	787.650,25		
1	FEDER	066	01	02	07	01			ES513	99.999,82	99.999,82		
1	FEDER	066	01	02	07	01			FR623	227.551,65	227.551,65		
1	FEDER	066	01	03	07	01			ES212	100.000,00	100.000,00		
1	FEDER	069	01	01	07	01			ES211	349.153,00	315.370,00		
1	FEDER	069	01	01	07	01			ES220	197.584,00	197.584,00		
1	FEDER	069	01	01	07	01			FR615	252.282,00	182.973,00		
1	FEDER	069	01	02	07	01			ES220	258.727,00	258.727,00		
1	FEDER	069	01	03	07	01			ES211	163.456,00	163.456,00		
1	FEDER	069	01	03	07	01			ES220	733.721,23	733.721,23		
1	FEDER	069	01	03	07	01			FR623	618.333,00	618.333,00		
2	FEDER											0,00	10
2	FEDER	087	01	01	07	05			AD	1.154.307,00	1.154.307,00		
2	FEDER	087	01	01	07	05			ES	52.993,25	52.993,25		
2	FEDER	087	01	01	07	05			ES212	399.264,62	399.264,62		
2	FEDER	087	01	01	07	05			ES213	240.000,00	240.000,00		
2	FEDER	087	01	01	07	05			ES220	106.916,52	69.495,74		
2	FEDER	087	01	01	07	05			ES243	96.267,60	96.267,60		
2	FEDER	087	01	01	07	05			ES511	267.132,70	267.132,70		
2	FEDER	087	01	01	07	05			FR	344.522,48	223.939,61		
2	FEDER	087	01	01	07	05			FR615	561.248,54	561.248,54		

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension "Objectif thématique"	Thèmes secondaires FSE	Dimension économique	Dimension "localisation"	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
2	FEDER	087	01	01	07	05			FR621	1.090.000,00	1.090.000,00		
2	FEDER	087	01	01	07	05			FR623	3.524.830,46	3.524.830,46		
2	FEDER	087	01	01	07	05			FR626	1.026.675,38	1.026.675,38		
2	FEDER	087	01	02	07	05			ES	111.634,84	111.634,84		
2	FEDER	087	01	02	07	05			ES243	304.979,12	304.979,12		
2	FEDER	087	01	03	07	05			AD	40.670,00	40.670,00		
2	FEDER	087	01	03	07	05			ES	494.161,38	494.161,38		
2	FEDER	087	01	03	07	05			ES211	20.897,41	13.583,31		
2	FEDER	087	01	03	07	05			ES212	54.005,65	35.103,67		
2	FEDER	087	01	03	07	05			ES213	110.735,03	110.735,03		
2	FEDER	087	01	03	07	05			ES241	3.506.092,50	3.506.092,50		
2	FEDER	087	01	03	07	05			ES243	353.100,47	353.100,47		
2	FEDER	087	01	03	07	05			ES511	185.963,72	185.963,72		
2	FEDER	087	01	03	07	05			ES512	473.655,00	473.655,00		
2	FEDER	087	01	03	07	05			ES513	150.095,90	150.095,90		
2	FEDER	087	01	03	07	05			FR	159.158,46	159.158,46		
2	FEDER	087	01	03	07	05			FR615	384.384,59	384.384,59		
2	FEDER	087	01	03	07	05			FR623	687.604,49	687.604,49		
2	FEDER	087	01	03	07	05			FR626	913.601,07	913.601,07		
2	FEDER	087	01	03	07	05			FR815	558.023,23	558.023,23		
3	FEDER											0,00	17
3	FEDER	085	01	01	07	06			ES211	2.569.882,76	2.569.882,76		
3	FEDER	085	01	01	07	06			ES212	739.012,39	739.012,39		
3	FEDER	085	01	01	07	06			ES213	1.146.337,94	1.146.337,94		
3	FEDER	085	01	01	07	06			ES220	1.967.738,32	1.967.738,32		

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension "Objectif thématique"	Thèmes secondaires FSE	Dimension économique	Dimension "localisation"	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
3	FEDER	085	01	01	07	06			ES241	1.707.855,62	1.707.855,62		
3	FEDER	085	01	01	07	06			ES511	147.013,86	147.013,86		
3	FEDER	085	01	01	07	06			FR615	2.295.070,77	2.052.760,89		
3	FEDER	085	01	02	07	06			FR	159.945,25	159.945,25		
3	FEDER	085	01	02	07	06			FR615	1.018.400,00	1.018.400,00		
3	FEDER	085	01	03	07	06			AD	23.940,00	23.940,00		
3	FEDER	085	01	03	07	06			ES	429.732,01	429.732,01		
3	FEDER	085	01	03	07	06			ES213	506.805,17	506.805,17		
3	FEDER	085	01	03	07	06			ES220	1.239.891,92	1.239.891,92		
3	FEDER	085	01	03	07	06			ES243	296.614,56	296.614,56		
3	FEDER	085	01	03	07	06			ES511	268.283,47	268.283,47		
3	FEDER	085	01	03	07	06			ES513	453.244,17	453.244,17		
3	FEDER	085	01	03	07	06			FR	424.834,34	404.113,16		
3	FEDER	085	01	03	07	06			FR615	599.753,79	467.101,73		
3	FEDER	085	01	03	07	06			FR621	366.448,00	347.943,10		
3	FEDER	085	01	03	07	06			FR623	781.613,05	763.025,87		
3	FEDER	085	01	03	07	06			FR626	406.535,08	387.974,99		
3	FEDER	085	01	03	07	06			FR815	274.434,66	255.843,52		
3	FEDER	091	01	01	07	06			ES	306.939,00	306.939,00		
3	FEDER	091	01	01	07	06			ES241	87.500,00	87.500,00		
3	FEDER	091	01	01	07	06			ES243	624.200,00	624.200,00		
3	FEDER	091	01	01	07	06			FR626	140.549,23	140.549,23		
3	FEDER	091	01	01	07	06			FR815	70.221,55	70.221,55		
3	FEDER	091	01	02	07	06			ES241	669.597,00	669.597,00		
3	FEDER	091	01	02	07	06			ES513	762.676,92	762.676,92		

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension "Objectif thématique"	Thèmes secondaires FSE	Dimension économique	Dimension "localisation"	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
3	FEDER	091	01	02	07	06			FR615	63.500,00	63.500,00		
3	FEDER	091	01	02	07	06			FR626	1.688.135,39	1.688.135,39		
3	FEDER	091	01	02	07	06			FR815	230.872,30	230.872,30		
3	FEDER	091	01	03	07	06			ES220	257.167,54	257.167,54		
3	FEDER	091	01	03	07	06			ES241	757.813,48	713.972,83		
3	FEDER	091	01	03	07	06			ES513	676.784,69	676.784,69		
3	FEDER	091	01	03	07	06			FR615	1.475.420,22	1.475.420,22		
3	FEDER	091	01	03	07	06			FR623	407.209,00	407.209,00		
3	FEDER	091	01	03	07	06			FR626	825.500,00	825.500,00		
3	FEDER	091	01	03	07	06			FR815	347.207,69	347.207,69		
3	FEDER	094	01	01	07	06			ES212	448.000,00	448.000,00		
3	FEDER	094	01	01	07	06			ES213	448.000,00	448.000,00		
3	FEDER	094	01	01	07	06			ES511	140.000,00	91.000,00		
3	FEDER	094	01	02	07	06			ES511	448.000,00	448.000,00		
3	FEDER	094	01	02	07	06			FR621	280.140,00	280.140,00		
3	FEDER	094	01	02	07	06			FR623	449.400,00	449.400,00		
3	FEDER	094	01	03	07	06			ES241	1.487.016,92	1.487.016,92		
3	FEDER	094	01	03	07	06			ES512	1.371.384,27	1.371.384,27		
3	FEDER	094	01	03	07	06			FR626	706.035,86	625.579,48		
3	FEDER	094	01	03	07	06			FR815	1.009.444,31	1.009.444,31		
3	FEDER	095	01	01	07	06			ES220	384.617,31	384.617,31		
3	FEDER	095	01	01	07	06			FR615	384.615,38	384.615,38		
3	FEDER	095	01	02	07	06			ES212	384.615,38	384.615,38		
3	FEDER	095	01	03	07	06			FR815	2.107.388,84	2.107.388,84		
4	FEDER											0,00	3

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension "Objectif thématique"	Thèmes secondaires FSE	Dimension économique	Dimension "localisation"	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
4	FEDER	044	01	01	07	07			FR615	829.939,80	829.939,80		
4	FEDER	044	01	02	07	07			ES243	243.100,00	243.100,00		
4	FEDER	044	01	02	07	07			FR615	313.319,97	313.319,97		
4	FEDER	090	01	01	07	07			ES212	1.815.461,54	1.815.461,54		
4	FEDER	090	01	01	07	07			ES220	2.725.100,00	2.725.100,00		
4	FEDER	090	01	01	07	07			FR615	4.861.746,17	4.861.746,17		
5	FEDER											0,00	10
5	FEDER	105	01	01	07	08			ES241	126.000,00	126.000,00		
5	FEDER	105	01	01	07	08			FR	53.602,10	53.602,10		
5	FEDER	105	01	01	07	08			FR623	366.360,00	272.784,00		
5	FEDER	105	01	02	07	08			ES220	69.000,00	44.850,00		
5	FEDER	108	01	01	07	08			ES241	222.000,00	222.000,00		
5	FEDER	108	01	01	07	08			FR615	256.012,00	256.012,00		
5	FEDER	112	01	01	07	09			ES211	111.710,00	111.710,00		
5	FEDER	112	01	01	07	09			ES220	613.000,00	555.950,00		
5	FEDER	112	01	01	07	09			ES241	305.264,07	305.264,07		
5	FEDER	112	01	01	07	09			ES243	589.825,40	589.825,40		
5	FEDER	112	01	02	07	09			ES212	75.470,00	75.470,00		
5	FEDER	112	01	02	07	09			ES220	183.724,00	183.724,00		
5	FEDER	112	01	02	07	09			ES241	403.065,00	403.065,00		
5	FEDER	112	01	02	07	09			ES512	1.846.154,00	1.846.154,00		
5	FEDER	112	01	02	07	09			FR615	717.545,39	717.545,39		
5	FEDER	112	01	02	07	09			FR626	1.280.488,19	1.280.488,19		
5	FEDER	112	01	03	07	09			ES241	324.410,00	210.866,50		
5	FEDER	112	01	03	07	09			FR615	639.000,00	639.000,00		

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension "Objectif thématique"	Thèmes secondaires FSE	Dimension économique	Dimension "localisation"	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
5	FEDER	118	01	01	07	08			ES213	158.000,00	158.000,00		
5	FEDER	118	01	01	07	08			ES511	341.550,00	341.550,00		
5	FEDER	118	01	01	07	08			ES512	755.872,74	755.872,74		
5	FEDER	118	01	01	07	08			FR	606.565,00	538.929,60		
5	FEDER	118	01	01	07	08			FR623	902.963,27	882.791,07		
5	FEDER	118	01	01	07	08			FR815	584.817,50	537.454,36		
5	FEDER	118	01	02	07	08			ES211	578.981,07	470.819,52		
5	FEDER	118	01	02	07	08			ES220	762.037,05	604.795,05		
5	FEDER	118	01	02	07	08			ES243	270.000,00	270.000,00		
5	FEDER	118	01	02	07	08			ES511	332.192,75	332.192,75		
5	FEDER	118	01	02	07	08			FR	268.626,27	268.626,27		
5	FEDER	118	01	02	07	08			FR615	379.596,00	379.596,00		
5	FEDER	118	01	03	07	08			ES511	89.229,60	89.229,60		
5	FEDER	118	01	03	07	08			ES512	58.375,95	58.375,95		
5	FEDER	118	01	03	07	08			ES513	250.369,48	250.369,48		
5	FEDER	118	01	03	07	08			FR	314.569,90	314.569,90		
5	FEDER	118	01	03	07	08			FR621	263.575,95	263.575,95		
6	FEDER												

Tableau 6. Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union.

1 OPÉRATION(S) (2)	2 MONTANT DU SOUTIEN DU FEDER (1) ENVISAGÉ POUR TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE DANS LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME, MAIS SITUÉE EN DEHORS DE L'UNION, SUR LA BASE DE CERTAINES OPÉRATIONS (EN EUR)	3 PART DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE TOTALE ALLOUÉE À TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION SITUÉE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIENT À L'UNION (%) (COLONNE 2/MONTANT TOTAL ALLOUÉ AU SOUTIEN DU FEDER AU NIVEAU DU PROGRAMME *100)	4 DÉPENSES ÉLIGIBLES AU SOUTIEN DU FEDER ENGAGÉES DANS TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIENT À L'UNION, DÉCLARÉES PAR LE BÉNÉFICIAIRE À L'AUTORITÉ DE GESTION (EN EUR)	5 PART DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE TOTALE ALLOUÉE À TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION SITUÉE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIENT À L'UNION (%) (COLONNE 4/MONTANT TOTAL ALLOUÉ AU SOUTIEN DU FEDER AU NIVEAU DU PROGRAMME *100)
EFA003/15 HEALTH LSR	21 450,00	0,01%	0,00	
EFA005/15 INNOLACT	3 250,00	0,00%	0,00	
EFA047/15 LINDUS-2	2 080,00	0,00%	0,00	
EFA050/15 COMPETITV'EKO	3 120,00	0,00%	0,00	
EFA054/15 TXINBADIA+	2 860,00	0,00%	0,00	
EFA064/15 REVALPET	34 450,01	0,02%	0,00	
EFA067/15 GPS Tourism	12 463,75	0,01%	0,00	
EFA082/15 OPCC-2	19 240,00	0,01%	0,00	
EFA083/15 Canfraneus II	2 600,00	0,00%	0,00	
EFA086/15 Pirepred	4 680,00	0,00%	0,00	
EFA092/15 iForWood	975,00	0,00%	0,00	
EFA099/15 FOODYPLAST	3 250,00	0,00%	0,00	
EFA102/15 PYREMPFOR	19 464,19	0,01%	0,00	
EFA103/15 PIRINNOVI	2 730,00	0,00%	0,00	

(1) Le soutien du FEDER est fixé par la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS (max 10.500 caractères)

Le Plan d'Évaluation 2014-2020 a été approuvé par le Comité de Suivi le 12 mai 2016, après avoir pris en compte les observations de la Commission Européenne. Le plan ne prévoyait aucune action en 2016. Le schéma de travail pour la période de programmation est le suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
E1 – Incitation et sélection des axes 1 et 3								
E2 – Évaluation intermédiaire de l'exécution du Programme								
E3 – Évaluation de la stratégie de communication								
E4 - Innovation (OS1 et OS2) et développement des entreprises (OS3)								
E5 – Changement climatique et risques (axe 2)								
E6 – Protection et utilisation durable des ressources locales (axe 3)								
E7 – Mobilité et accès aux services (OS8 et OS10)								
E8 - Emploi-formation								
E9 – Évaluation finale transversale								
S1 – Suivi annuel de la qualité des opérations								
S2 – Révision du cadre de performance à la moitié du Programme								
S3 – Révision finale du cadre de performance								

Légende :

Travail préparatoire

Mise en oeuvre de l'évaluation

Mise en oeuvre des recommandations



5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES (7000)

a) *Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises.*

Approbation d'une nouvelle version du Programme

L'approbation du Programme le 19/05/2016 par la Commission Européenne était conditionnée à la complétude des indicateurs non renseignés dans les 12 mois suivants l'approbation du Programme.

En effet, un premier travail d'expertise des indicateurs avait déjà été conduit au moment de l'évaluation *ex ante* qui avait permis de remplir les premiers indicateurs dans la version du programme approuvé par la Commission Européenne le 19/05/2015. La complétude des indicateurs manquants, travail externalisé à l'entreprise IDOM, a été conduit pendant le premier semestre 2016 et piloté par le Groupe de Travail mandaté par le Comité de Suivi. Il avait été demandé au prestataire de travailler également sur les indicateurs déjà quantifiés dans la première version du programme afin de réviser les valeurs cibles et les valeurs de base (si celles-ci apparaissaient manifestement sur ou sous-évaluées).

Au total, ce sont 37 indicateurs du Programme qui ont été analysés lors de ce travail de révision qui a permis d'établir des fiches pour chacun des indicateurs regroupées dans un "*guide des indicateurs*" non seulement à destination des bénéficiaires mais aussi de tous les acteurs du Programme en leur fournissant des définitions des périmètres, des valeurs de base et de cibles et enfin de leur préciser les protocoles de collecte.

Le tableau complété des indicateurs et le guide ont été approuvés successivement par le Comité Exécutif réuni en Autorité de gestion les 28-29/04/2016 et par le Comité de Suivi le 12/05/2016.

L'approbation du Comité de Suivi a donné lieu à la création dans SFC 2014 d'une version 2.1 avec la saisie de tous les indicateurs non renseignés dans la version du programme approuvé le 19/05/2015 et finalement à la création d'une version 2.2 avec un ajustement technique pour correction de deux indicateurs renseignés à 0 dans leur valeur de base. Cette dernière version a été approuvée par la Commission Européenne le 17/08/2016 et publiée sur le site web du Programme.

Description des systèmes

L'élaboration du document de description des fonctions et des procédures de l'Autorité de gestion a commencé en octobre 2015. Il a été effectué en étroite collaboration avec les deux Autorités Nationales espagnole et française. Il reprend la structure du modèle proposé par la Commission Européenne dans l'annexe III du Règlement (CE) N° 1011/2014.

Outre les réunions de travail avec les Autorités de certification et d'audit, avec le Groupe de Travail du partenariat (présentation des grandes lignes les 19-20 janvier 2016), avec les

Autorités Nationales et le Gouvernement d'Andorre (pour la mise en place d'un contrôle spécifique d'adéquation des dépenses déclarées et des activités du projet dans lequel sont impliqués les partenaires andorrans), le Secrétariat Conjoint et l'Autorité de gestion ont participé à des réunions de travail et de séminaires d'informations avec le Commissariat Général pour l'Égalité des Territoires-CGET, avec Interact et le *Servicio Nacional de Coordinación Antifraude* pour approfondir leurs connaissances sur les sujets tels que le contrôle interne des procédures, le traitement de la fraude, la construction de la cartographie du risque et l'utilisation de l'outil ARACHNÉ. Ces points constituaient effectivement des nouveautés dans la description des systèmes par rapport à la programmation antérieure.

Le document a été dans un premier temps approuvé par les deux Autorités Nationales espagnole et française, présenté et approuvé par le Comité Exécutif réuni en Autorité de gestion le 17-18 octobre 2016 puis présenté et approuvé (sur demande des Autorités Nationales) par le Comité de Suivi du 04/11/2016.

Ce document de 90 pages et de 16 annexes a été transmis à l'Autorité de certification en novembre 2016 qui a réalisé la consolidation avec son descriptif de systèmes afin d'être remis en un seul document à l'Autorité d'Audit dans le courant du mois de janvier 2017, sa validation est un préalable à la première remontée de dépenses. Ce document est évolutif et sera amendé tout au long du programme au fur et à mesure de l'effectivité des contrôles, des notes d'orientation, des décisions du Comité de Suivi. Toute modification majeure de ce document devra être approuvée par les Autorités Nationales et l'Autorité d'audit, la décision donnera lieu à une information au Comité de Suivi.

Désignation des Autorités du Programme

Au jour de la rédaction du rapport annuel 2016, les Autorités de gestion et de certification du Programme n'avaient pas encore été désignées.

Contrôle de premier niveau

Le contrôle de premier niveau est décrit dans le document de description des fonctions et des procédures de l'Autorité de gestion. Le POCTEFA assume et externalise le contrôle de 1er niveau par marché public.

Dès la description des systèmes approuvée, le Secrétariat Conjoint et l'Autorité de gestion ont commencé la rédaction des cahiers des charges administratifs et techniques de l'appel d'offres pour le contrôle de premier niveau. Là encore ce document a été travaillé conjointement avec les deux Autorités Nationales espagnole et française. L'objectif est en effet de retenir un contrôleur réunissant les compétences pour intervenir aussi bien en Espagne qu'en France. A jour de la rédaction de ce rapport un prestataire a déjà été sélectionné: Ernst & Young.

Le cahier des charges a été approuvé par les deux Autorités Nationales le 7 février 2017, puis approuvé par le Comité Exécutif réuni en Autorité de gestion par consultation écrite le 16 février 2017. Il a été publié en France et en Espagne le 10 mars 2017. A la date d'envoi de ce rapport, le

cabinet d'audit Ernst & Young avait été sélectionné pour assurer le contrôle de premier niveau du Programme.

b) Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

Non applicable

6. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

[article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) n° 1303/2013] Un résumé du contenu des rapports annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Annexe 2

7. RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Non applicable

8. LE CAS ÉCHÉANT, PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS

Non applicable

8.1. Grands projets **Non applicable.**

8.2. Plans d'action communs **Non applicable.**

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION

9.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme.

POUR CHAQUE AXE PRIORITAIRE — Évaluation des informations fournies ci-dessus et des progrès réalisés vers les objectifs du programme, y compris la contribution du FEDER aux modifications de la valeur des indicateurs de résultat, lorsque des données probantes tirées des évaluations sont disponibles.

Pour chaque axe prioritaire (10 500)

AXE 1



En 2016, lors du 1er appel à projets, 18 projets ont été programmés dans l'axe 1 « Dynamiser l'innovation et la compétitivité », pour un montant éligible de 19 782 389,51 euros de FEDER, soit une consommation financière représentant 39,69 % du total prévu pour cet axe.

16 projets ont été programmés pour la PI 1b « Favoriser les investissements des entreprises en R&D, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et

l'enseignement supérieur (...) », pour un coût total éligible de 30 746 284,48 € et 19 782 389,51 € de subvention FEDER et deux projets pour la PI 3b « Développer et mettre en oeuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation », pour un coût total éligible de 2 793 317,27 € et 1 743 612,68 € de subvention FEDER.

Au niveau des objectifs spécifiques, concernant la PI 1b, 14 projets ont été programmés sur l'OS 1 « Renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire, des deux côtés de la frontière, en matière de R&D&I », pour un montant de 14 326 037,98 € de subvention FEDER et, pour l'OS 2 « Favoriser le développement de technologies innovantes en matière de ressources naturelles grâce à la coopération », deux projets ont été programmés, pour un montant de 3 712 738,85 € de subvention FEDER.

Dans la PI 3b, deux projets ont été également programmés, sous l'OS 3 « Favoriser les actions conjointes de développement des entreprises du territoire transfrontalier », pour un montant total de 1 743 612,68 € de subvention FEDER.

Le nombre de partenaires des 18 projets programmés s'élève à 117, dont 110 participent à la PI 1b (98 pour l'OS 1 et 12 pour l'OS2) et 7 à la PI 3b.

Sur l'axe 1, dans le cadre du premier appel à projets, les projets suivants ont été programmés :

Priorité d'investissement 1b. Objectif Spécifique 1 :

EFA001/15 TransferINN « Génération d'un écosystème d'innovation basé sur le transfert de connaissances » : production d'écosystèmes d'innovation basée sur le transfert de connaissances.

EFA003/15 HEALTH LSR « Développement d'activités innovantes à caractère transfrontalier dans le secteur de la santé » : développement d'applications innovantes de silicone liquide pour la santé tant humaine qu'animale, basées sur les besoins existants dans le secteur de la santé et provenant d'entreprises, de centres médicaux, etc.

EFA005/15 INNOLACT « Amélioration de la compétitivité du secteur laitier traditionnel transfrontalier » : Innovation du secteur par le biais de la formation et du développement commun de produits et de solutions innovantes commercialisables.

EFA017/15 VALOVITIS « Évaluation des variétés de vignes minoritaires du Piémont Pyrénéen » : Innovation des caves par le biais de variétés de vignes minoritaires.

EFA037/15 CYCLALG « Un réseau de centres technologiques pour développer une bioraffinerie à base d'algues » : Obtention de biodiesel à travers la culture de micro-algues et mise en place d'un modèle de bioraffinerie en vue de l'exploitation initiale de la biomasse et la diversification en produits à valeur ajoutée.

EFA038/15 REF BIO II « Réseau transfrontalier de Recherche Biomédicale des Pyrénées 2 – Vers le transfert effectif des résultats de R&D biomédicale et son estimation au sein de l'espace pyrénéen » : Consolidation de la coopération transfrontalière dans le secteur de la biomédecine.

EFA050/15 COMPETITIV'EKO « Revitalisation de la compétitivité des PME basée sur la collaboration transfrontalière, avec implication des Clusters, des Centres technologiques et des Agences de développement économique du Pays Basque-Aquitaine/Euskadi/Navarra » : Renforcement des modes de travail coopératifs transfrontaliers entre les partenaires de l'innovation et les entreprises.

EFA064/15 REVALPET « Recyclage et revalorisation des bouteilles de lait fabriquées en matériaux innovants » : Mise en commun de compétences liées aux matériaux avancés et aux nanotechnologies afin de développer des matériaux innovants à partir de ces résidus.

EFA077/15 CONNECT Innovation ! « CONNECT Innovation bai! Connecter le territoire transfrontalier aux stratégies de spécialisation intelligentes » : Recherche de la connexion des entreprises avec les RIS3 et apprentissage innovant et créatif.

EFA086/15 Pirepred « Réseau transfrontalier d'interprétation du dépistage néonatal : de la mutation au patient » : Amélioration de la gestion des tests génétiques en rapport avec les Programmes de dépistage néonatal.

EFA090/15 Transfron3D « Impression en 3D Transfrontalière » : Production de pièces à haute valeur ajoutée par le biais de processus de fabrication additive.

EFA092/15 iForWood « Innovation en termes de mobilisation et transformation du bois pyrénéen » : Valorisation des produits forestiers en améliorant et innovant les processus de transformation et de commercialisation des produits du bois pyrénéens.

EFA099/15 FOODYPLAST « Eco-friendly and healthy Food plastic packaging » : Réseau de spécialistes en emballages et plastiques basé sur l'innovation du secteur agroalimentaire, par le biais de la production d'un plastique alimentaire.

EFA103/15 PIRINNOVI « Innovation technique et efficacité productive des exploitations ovines autochtones du territoire pyrénéen afin d'améliorer leur viabilité » : Transfert d'améliorations techniques aux élevages d'ovins, dans le but d'améliorer leur efficacité, leur viabilité et leur reconnaissance sociale.

Priorité d'Investissement 1b. Objectif Spécifique 2 :

EFA032/15 H2PiyR « Couloir d'hydrogène pour la région pyrénéenne » : Couloir transfrontalier de stations de distribution d'hydrogène, favorisant l'innovation en termes de technologies d'hydrogène dans tous les secteurs de connaissances nécessaires à la mise en place du couloir.

EFA048/15 PyrenEOS « Services innovants pour l'efficacité de l'usage des ressources naturelles et la gestion des risques dans les Pyrénées, en utilisant le Système d'Observation Terrestre

Européen sur une Plateforme Transfrontalière Répartie » : Plateforme transfrontalière basée sur les capacités de télédétection, dérivées de l'utilisation d'une image satellitaire hypertemporelle destinée à tester les outils en vue d'une utilisation efficace des ressources et la gestion des risques naturels.

Priorité d'Investissement 3b. Objectif Spécifique 3 :

EFA023/15 CCI PIRINEUS MED « Coopération transfrontalière : Chambre de Commerce des Pyrénées Méditerranéens » : Outils et nouveaux modèles entrepreneuriaux et méthodes et initiatives communes permettant le développement international, grâce à ces alliances stratégiques entre les partenaires économiques.

EFA072/15 NOVACONS « Dynamisation stratégique des tendances innovantes dans la nouvelle industrie de la construction » : Dynamisation de nouveaux paradigmes basés sur l'innovation, le travail collaboratif et l'interopérabilité entre tous les agents intervenant dans le cycle de vie de tout projet constructif.

Dans le cadre du deuxième appel à projets, publié au mois de novembre 2016 avec une subvention FEDER de 19 933 862,00 euros pour l'axe 1, 67 projets ont été présentés sur cet axe, 51 pour la PI 1b (42 pour l'OS 1 et 9 pour l'OS 2) et 16 pour la PI 3b.

A la date de rédaction de ce rapport, le nombre de projets qui sont passés en seconde phase dans cet axe s'élève à 33. Le coût total des projets représente 27 691 825,25 euros du FEDER. Le nombre de partenaires des candidatures atteint 175 dont 132 pour la PI 1b et 43 pour la PI 3b.

AXE 2



En 2016, dans le cadre du premier appel à projets, 10 projets ont été programmés dans l'axe 2 « Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et gestion des risques », pour un coût total de 17,4 millions d'euros correspondant à 10,51 millions d'euros de subvention FEDER, soit une consommation financière de 39,65 % du total prévu par le Programme pour l'Axe.

Sept projets ont été programmés pour la Priorité d'Investissement (PI) 5a « Soutien à l'investissement destiné à l'adaptation au changement climatique, incluant ceux basés sur les écosystèmes », pour un montant de 4,6 millions d'euros de subvention FEDER et trois projets pour la PI 5b « Promotion de l'investissement pour faire face à des risques spécifiques, en assurant une résilience face aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des catastrophes », pour un montant de 5,8 millions d'euros de subvention FEDER.

Le nombre de partenaires des 10 projets programmés s'élève à 55, dont 41 participent à la PI 5a et 14 à la PI 5b.

Ci-après sont détaillés les projets programmés lors du premier appel à projets, pour l'axe 2.

Priorité d'Investissement 5a

EFA082/15 OPCC-2 « Développement et réalisation en collaboration de la stratégie de l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC) ». L'objectif du projet OPCC-2 est d'adapter le territoire pyrénéen au changement climatique. L'Observatoire a pour mission de servir de plateforme de référence du changement climatique dans les Pyrénées. Il analyse et facilite la connaissance des impacts du changement climatique dans les Pyrénées et sur la vulnérabilité des systèmes naturels et humains. Il développe également des outils destinés à permettre la prise de décisions en vue d'une meilleure adaptation au changement climatique.

EFA028/15 CANOPEE « Changement climatique et adaptation des forêts des Pyrénées ». C'est le premier projet opérationnel relatif aux impacts du changement climatique sur la répartition, la croissance, la vigueur et la vulnérabilité des forêts dans un massif transfrontalier, en intégrant tout le gradient topo-climatique de la cordillère.

EFA100/15 FLORAPYR « Maintenir et développer les bases de la connaissance de la flore des Pyrénées et des indicateurs de suivi liés au changement climatique ». Le projet FLORAPYR propose d'analyser le territoire pyrénéen afin de mieux connaître la diversité végétale, trait emblématique des Pyrénées, et qui pourrait se voir affectée par les évolutions climatiques. Il prévoit de poursuivre et compléter l'Atlas de la Flore des Pyrénées et le suivi des combes à neige.

EFA056/15 REPLIM « Réseau d'observatoires des écosystèmes sensibles (lacs, tourbières) au changement climatique dans les Pyrénées ». Le réseau REPLIM inclut des centres scientifiques et de gestion spécialisés dans la connaissance des indicateurs du changement climatique (CC) dans des lacs et des tourbières de haute montagne, qui constituent également des éléments

emblématiques du paysage pyrénéen. Il développe des politiques d'atténuation et d'adaptation basées sur les connaissances scientifiques.

EFA081/15 CLIM'PY « Caractérisation de l'évolution du climat et apport d'informations en vue de l'adaptation dans les Pyrénées (CLIM'PY) ». Le projet a pour objectif de connaître l'évolution et les tendances du climat pyrénéen dans le contexte du changement global.

EFA011/15 ECTAdapt « Contribuer à l'adaptation de l'Espace Catalan Transfrontalier aux effets prévus du changement climatique ». Le projet ECTAdapt a pour objectif le développement d'une politique commune en matière d'adaptation au changement climatique dans l'Espace Catalan Transfrontalier (ECT) en sensibilisant les publics cibles (population, acteurs économiques, collectifs vulnérables, administrations, jeunes...) face aux défis de l'adaptation du territoire transfrontalier à l'impact prévu du changement climatique et en les encourageant à prendre part à l'action.

EFA031/15 ECTOPYR « Les ECTOthermes PYRénéens bio-indicateurs du changement climatique ». Le projet ECTOPYR propose d'exploiter la distribution transfrontalière de huit ectothermes pyrénéens afin de les utiliser comme bio-indicateurs des effets du changement climatique, depuis le fleuve de la plaine jusqu'aux falaises en hauteur.

Priorité d'Investissement 5b

EFA046/15 MAREA « Modélisations et soutien à la prise de décision face aux risques côtiers de l'Euskal Atlantique ». Face aux forts impacts sur la côte basque, qui mettent même en danger la sécurité des personnes et des biens, les collectivités et scientifiques se sont associés, par le biais du Groupement d'Intérêt Scientifique du Littoral Basque, pour favoriser le projet MAREA, qui vise à créer des outils locaux d'aide à la prise de décisions en tenant compte des effets du changement climatique.

EFA010/15 SAPYRA « Sécurité des accès pyrénéens face au risque d'avalanches ». Le projet SAPYRA a pour objectif l'amélioration de la sécurité des accès pyrénéens face au risque d'avalanches, en particulier l'accès à Andorre. Le projet SAPYRA permettra, par le biais de l'exécution d'infrastructures de protection et d'instrumentalisation en vue de la prévention du risque d'avalanches, réduire considérablement le nombre de jours et d'heures de fermeture des axes routiers affectés.

EFA039/15 SECURUS « Sécurité des usagers des passages transfrontaliers de Bielsa-Aragnoet et Portalet ». Le projet SECURUS relève le défi de protéger l'itinéraire des axes Bielsa - Aragnouet (Lannemazan - Aínsa) et de l'Espace Portalet (Laruns - Biescas), dans le but de garantir la sécurité de leurs usagers face aux risques naturels. Le projet SECURUS travaillera sur les lignes d'action suivantes : protection et prévention du risque d'avalanches, du risque de glissement de terrain et d'érosion des terres, du risque de foudre, ainsi que le développement et la mise à jour des Plans d'Action Binationaux, autour d'équipes de premiers secours.

Dans le cadre du deuxième appel à projets, publié en novembre 2016, dans l'axe 2 doté d'une subvention FEDER de 11 390 778 €, 21 projets se sont présentés, 11 pour la PI 5a et 10 pour la PI 5b.

A la date de rédaction de ce rapport, le nombre de projets qui sont passés en seconde phase dans cet axe s'élevé à 14. Le coût total FEDER des projets représente 18 568 945,86 euros. Le nombre de partenaires des candidatures atteint 94 dont 44 pour la PI 5a et 50 pour la PI 5b.

AXE 3



En 2016, lors du premier appel à projets, 17 projets ont été programmés sur l'axe 3 « Promouvoir la protection, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources locales », pour un montant total éligible de 37 263 339 euros correspondant à une subvention FEDER de 24 060 380 euros, soit une consommation financière de 50 % du total prévu de cet axe.

12 projets ont été programmés pour la Priorité d'Investissement 6c « Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel », pour un montant total éligible de 25 668 641 euros et 16 539 387 euros de subvention FEDER. Pour la Priorité d'Investissement 6d « Protéger et restaurer la biodiversité et les sols en favorisant des services liés aux écosystèmes, y compris au travers de Natura 2000 et des infrastructures écologiques », cinq projets ont été programmés, pour un montant total éligible de 11 594 697 euros et une subvention FEDER de 7 520 992 euros.

Le nombre de partenaires des 17 projets programmés s'élevé à 119, dont 69 participent à la PI 6c et 50 à la PI 6d.

Ci-après sont détaillés les projets programmés dans l'axe 3 dans le cadre du premier appel.

Priorité d'investissement 6c

EFA008/15 INSPYR « Fait dans les Pyrénées » : Consolidation, sur le territoire du Haut Aragon et des Hautes Pyrénées, des chaînes courtes de commercialisation locale sur les marchés urbains et développement d'une « gastronomie pyrénéenne » transfrontalière comme représentante des produits, des terres et des valeurs des Pyrénées.

EFA026/15 INTURPYR « Innovation touristique dans les Pyrénées pour une destination unique au cœur des Pyrénées » : Consiste en la création convenue d'une stratégie de différenciation touristique (Huesca-Pyrénées Atlantiques) grâce au partenariat participatif public et privé de tous les acteurs et de la population locale.

EFA027/15 Routes singulières « Réseau transfrontalier de villes créatives » : Création d'un réseau transfrontalier de villes créatives, petites et moyennes, situées dans la zone d'influence des grandes capitales régionales (Tournefeuille, Foix, Barakaldo, Irún, Sant Just Desvern) dans le but de renforcer leur identité et leur attrait par le biais de stratégies communes de coopération en matière de tourisme culturel.

EFA040/15 EAS « Système d'indicateurs de la langue basque » : Élaboration d'un système d'indicateurs collectant des données relatives à la présence sociale et aux conditions d'utilisation de la langue basque pour effectuer des analyses descriptives de la situation sociale et renforcer leur vitalité linguistique comme axe centrale du patrimoine culturel.

EFA045/15 PATRIMC@T « Dispositif territorial transfrontalier d'interprétation de l'architecture et du patrimoine dans les vallées catalanes du Tech et du Ter » : Établissement d'un cadre méthodologique pour la gestion et l'amélioration du patrimoine commun et création d'un réseau de localisations du patrimoine et des routes d'interprétation.

EFA049/15 PMPPM2 « Pyrénées-Mont Perdu, Patrimoine Mondial 2 » : Par le biais de ce projet est mis en route le plan de gestion du Pyrénées-Mont Perdu afin de développer des actions plus diversifiées et structurées, grâce à une gouvernance transfrontalière renforcée.

EFA054/15 TXINBADIA+ « Préparation du réseau TXINBADIA en vue de la conciliation de l'usage public et la conservation dans des espaces naturels protégés » : Continuité du réseau de travail entre les équipements des marais de Txingudi et la Corniche Basque, par le biais de nouveaux ou de meilleurs outils à usage public et la conservation et formation des employés travaillant sur ces équipements.

EFA060/15 CREACITY « Création artistique, innovation et produit touristique en vue de la valorisation du patrimoine fortifié de la ville-région transfrontalière Hondarribia, Bayonne et Pampelune/Iruña » : Développement d'une offre touristique attrayante et de qualité liée à la valorisation du patrimoine fortifié de la ville-région transfrontalière Hondarribia, Bayonne et Pampelune/Iruña.

EFA063/15 SASCIRATI2015 « Irati/y : UN territoire dépendant de ses ressources pour se développer » : Gestion commune des ressources naturelles d'Irati (gestion pastorale, forestière, des ressources mycologiques et des flux de personnes), ainsi que la création et l'amélioration de produits et services touristiques de qualité dépendant de ces ressources.

EFA067/15 GPS Tourism « Green Pyrenees Slow Tourism » : Dynamisation économique et touristique des Pyrénées (Lleida, Hautes Pyrénées, Pyrénées Orientales), en pariant sur une légère mobilité comme stratégie d'individualisation de l'offre touristique et de soutien d'un modèle touristique durable.

EFA106/15 REINO DEL ANETO : Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, avec des critères de durabilité des vallées autour du pic de l'Aneto, grâce à de nouveaux produits touristiques expérimentaux et au renfort des liens entre la population.

EFA120/15 PYRENEES TRIP : Création d'un territoire de parcours touristiques (Hautes Pyrénées et Huesca) à partir d'itinéraires de découverte parcourant le territoire.

Priorité d'investissement 6d

EFA047/15 LINDUS-2 « Programme intégral transfrontalier de valorisation territoriale, en rapport avec le suivi des oiseaux migrateurs, l'éducation environnementale et l'éco-tourisme » : Développement d'un Programme intégral transfrontalier sur le territoire Pyrénées Atlantiques-Huesca-Navarre incluant une étude des migrations d'oiseaux et de chauve-souris, du bénévolat, une formation environnementale et une stratégie commune d'éco-tourisme.

EFA057/15 GREEN « Gestion et mise en réseau des espaces naturels des Pyrénées » : Renfort de la coordination entre les espaces naturels et les gestionnaires des Pyrénées, par le biais de la mise en réseau des opérateurs, partage des connaissances et des pratiques de gestion et réalisation d'actions spécifiques de restauration, conservation ou gestion.

EFA062/15 H2Ogurea « Gestion intégrée des bassins transfrontaliers » : Réalisation d'actions concertées dans les bassins transfrontaliers (Nivelle, Bidasoa, Urumea) par rapport à la gestion des inondations, l'amélioration de la qualité des fleuves et l'organisation d'échanges frontaliers.

EFA079/15 HABIOS « Préserver et gérer les habitats de l'avifaune bio-indicatrice des Pyrénées » : Actions de conservation et de gestion des espèces bio-indicatrices (coq de bruyère, picidés, chouette de l'Oural, perdrix bartavelle et des neiges).

EFA089/15 ECOGYF « Services écosystémiques, rapaces nécrophages et habitats » : Valorisation des services écosystémiques fournis par les oiseaux nécrophages, coordination des protocoles de suivi et de gestion des services, amélioration de la gestion des habitats.

Dans le cadre du deuxième appel à projets de novembre 2016, dans cet axe doté d'une subvention FEDER de 19 221 939 euros, 46 projets se sont présentés, 35 sur la PI 6c et 11 sur la PI 6d.

A la date de rédaction de ce rapport, le nombre de projets de cet axe qui sont passés en seconde phase dans cet axe s'élève à 26. Le coût total FEDER des projets représente 27 976 302,70 euros. Le nombre de partenaires des candidatures atteint 198 dont 162 pour la PI 6c et 36 pour la PI 6d.

AXE 4



En 2016, dans le cadre du premier appel à projets, trois projets ont été programmés sur l'axe 4 « Favoriser la mobilité des biens et des personnes », avec un coût total de 10,78 millions d'euros et 7 millions d'euros de subvention FEDER, soit une consommation financière de 28,14 % du total prévu pour cet axe.

Les trois projets de l'axe 4 ont été programmés dans le cadre l'unique Priorité d'Investissement: la PI 7c « Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris la réduction du bruit, du faible niveau d'émission de carbone, parmi lesquels les voies navigables intérieures et le transport maritime, les ports, les liaisons multimodales et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable » Objectif Spécifique 8 « Améliorer l'offre de transport transfrontalier durable afin de favoriser les déplacements et la mobilité transfrontalière des personnes et des marchandises ».

Le nombre de partenaires des trois projets programmés s'élève à 16.

Les projets programmés dans le cadre du premier appel sur l'Axe 4 sont les suivants:

EFA083/15 Canfraneus II : « Canfraneus II Pour la réouverture de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc-Zaragoza ». Le projet survient en continuité du projet CANFRANEUS, réalisé dans le cadre du Programme POCTEFA 2007-2013 et qui a permis la réalisation des études nécessaires à la réouverture du segment ferroviaire entre Oloron et Bedous. Il manque les 30 km entre Bedous et Canfranc pour rétablir complètement la liaison ferroviaire internationale entre Pau et Zaragoza. L'objectif général du projet est d'augmenter et améliorer les services de transports de voyageurs et de marchandises entre l'Aragon et la Nouvelle-Aquitaine.

EFA117/15 EDERBIDEA : « Développement des déplacements cyclables transfrontaliers ». Le projet vise à développer le transport cyclable sur le territoire transfrontalier représenté par le Pays Basque, la Navarre et les Pyrénées Atlantiques. Ces territoires transfrontaliers de proximité, avec une urbanisation quasi continue entre Bayonne et Saint Sébastien, sont reliés par leurs activités économiques, de services et de loisirs. L'objectif est de compléter l'offre de transports existants (bus, train, etc.), avec un nouvel axe de mobilité durable, permettant de constituer la base d'un réseau à développer dans le futur.

EFA042/15 TRANSFERMUGA2 : « Transfermuga 2 – Vers une politique de mobilité transfrontalière intégrée ». Le projet est né de la nécessité de générer un changement modal qui favorise les modes de transport alternatifs car plus de 90 % des déplacements transfrontaliers se font en voiture. Depuis 2013, l'Eurorégion souhaite relever ce défi.

Dans le cadre du deuxième appel à projets, publié en novembre 2016, l'axe 4 doté d'une subvention FEDER de 9 966 931 €, 7 projets se sont présentés sur cet axe.

A la date de rédaction de ce rapport, le nombre de projets de cet axe qui sont passés en seconde phase dans cet axe s'élevé à 6. Le coût total FEDER des projets représente 10 509 890,22 euros. Le nombre de partenaires des candidatures atteint 26.

AXE 5



En 2016, dans le cadre du premier appel à projets, 10 projets ont été programmés sur l'Axe 5 « Renforcer les compétences et l'intégration dans les territoires », pour un coût total de 15,09 millions d'euros correspondant à une subvention FEDER de 9,81 millions d'euros, soit une consommation financière de 36,76 % du total prévu pour cet axe.

Six projets ont été programmés pour la Priorité d'Investissement 8e « Favoriser un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'oeuvre par l'intégration des marchés transfrontaliers du travail, y compris la mobilité transfrontalière, les initiatives locales communes d'emploi, les services d'information et de conseil et la formation conjointe (CTTE) », à travers l'Objectif Spécifique 9 « Promouvoir le potentiel endogène, le développement des systèmes de formation et les compétences des personnes du territoire transfrontalier dans le but de favoriser l'accès à l'emploi », d'un coût total de 8,01 millions d'euros et 5,2 millions d'euros de subvention FEDER et 4 projets pour la Priorité d'Investissement 9a « Investir dans de infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national régional et local en réduisant les inégalités sanitaires, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage des services institutionnels vers les services locaux », à travers l'Objectif Spécifique 10 « Améliorer l'accès aux services », d'un coût total de 7,08 millions d'euros et 4,6 millions d'euros de subvention FEDER.

Le nombre de partenaires des 10 projets programmés s'élevé à 56, dont 39 participent à la PI 8e et 17 à la PI 9a.

Les projets programmés lors du premier appel sur l'axe 5 sont les suivants:

Priorité d'investissement 8e

EFA102/15 PYREMPFOR – « Économie pyrénéenne: Promotion de l'emploi forestier transfrontalier ». Le projet vise à promouvoir l'emploi forestier transfrontalier, en mobilisant les différents acteurs et en mettant en place des systèmes européens de formation forestière innovants, dans le but d'améliorer les compétences des personnes et l'économie du territoire.

EFA076/15 De mar a mar –« De mer à mer : Les Pyrénées de cirque ». Le projet a pour objectif de coopérer afin d'améliorer l'orientation, la formation, le suivi des artistes de cirque, notamment les artistes émergents, en créant des liens solidaires avec l'ensemble de la

profession, par le biais d'actions innovantes telles que des parrainages solidaires entre équipes installées et artistes émergents.

EFA043/15 Empleo AE – « Renforcer l'Europe: Développement d'un bassin d'emploi eurorégional Aquitaine-Pays Basque ». Le projet contribuera au développement d'un bassin d'emploi aidant à la structuration du périmètre de l'Eurorégion Pays Basque-Nouvelle Aquitaine comme une zone dynamique et d'opportunités économiques. Ainsi, l'approche théorique et l'analyse de solutions réalisées dans le diagnostic eurorégional seront combinées (avec des thématiques telles que la double imposition ou la Sécurité Sociale pour les employés).

EFA097/15 PyreneFP – « Pyrénées orientation, mobilité et formation professionnelle ». Le projet vise à faciliter l'orientation et l'accès aux services et ressources de formation et de qualification des régions des deux côtés de la frontière. En outre, le projet Pyrene FP a pour objectif de proposer des services d'information, d'orientation professionnelle et d'améliorer la qualification des stagiaires de formation professionnelle par le biais de la mobilité transfrontalière.

EFA041/15 ETESS « École Transfrontalière de Coopération en matière d'Économie Sociale ». Le principal objectif de ce projet est de contribuer à l'amélioration de la situation critique de l'emploi en se basant sur la capacité démontrée de l'Économie Sociale (ES) pour faire face aux conséquences négatives de la crise et contribuer à la croissance intelligente, durable et conciliatrice des territoires.

EFA019/15 ProspecTsaso « Réseau Transfrontalier de Prospective et d'Innovation en Intervention Sociale et Socio-sanitaire ». Le projet concerne l'espace transfrontalier franco-espagnol (zone Est) afin d'atteindre une professionnalisation adéquate dans le domaine sanitaire et social, dans le but d'améliorer la connaissance des métiers, des pratiques et des situations émergentes. Ce projet cherche à diminuer les effets liés à la frontière.

Priorité d'investissement 9a

EFA095/15 CAPAS-Cité - CAPAS-C – « Centre pyrénéen pour l'Amélioration et la Promotion de l'Activité physique pour la Santé ». Le projet vise à améliorer la santé des populations défavorisées, vulnérables (obèses) et jeunes (population scolaire), grâce à l'activité physique. Dans ce but, le projet prévoit de créer une nouvelle infrastructure sanitaire transfrontalière, le Centre Pyrénéen pour l'Amélioration et la Promotion de l'Activité physique pour la Santé, dont l'usage et la gestion seront partagés par l'ensemble des partenaires, et ouvert à d'autres acteurs clés de ces domaines.

EFA075/15 JACOB@CESS – « Création d'un réseau transfrontalier pour l'accès des personnes handicapées à la culture et au patrimoine des territoires traversés par le Chemin de Saint Jacques ». Le projet vise à réduire les inégalités d'accès à la culture et au patrimoine des personnes handicapées, en favorisant leur insertion sociale. Il propose de créer un réseau transfrontalier d'infrastructures conçues pour améliorer l'accès des personnes handicapées à la culture des territoires transfrontaliers liés au Chemin de Saint Jacques.

EFA034/15 Limitis Forum – « Propositions socioéducatives transfrontalières pour la promotion de la citoyenneté des enfants et des jeunes vulnérables ». Le projet approfondit les liens de

coopération entre jeunes et professionnels de l'action sociale et génère des connaissances partagées et de nouveaux modes d'intervention plus adaptés. Il vise notamment à améliorer l'intérêt apporté aux enfants, adolescents et jeunes plus vulnérables et souhaite rapprocher les services sociaux et éducatifs plus isolés du territoire Poctefa de propositions d'innovation sociale, vers de nouvelles méthodologies et expériences.

EFA006/15 PPC – « Pôle Pédiatrique de Cerdagne ». Le projet du secteur pédiatrique de Cerdagne consiste en la restructuration des activités de soins de continuité et de réadaptation pédiatrique du territoire cerdan dans la commune d'Osseja. Son objectif est d'améliorer l'offre sanitaire pédiatrique des deux côtés de la frontière, par le biais de la remise en question du modèle d'assistance et la proposition d'une offre moderne s'inscrivant dans une logique de santé publique et de restructuration de secteur, et en permettant un changement qualitatif et quantitatif.

Lors du deuxième appel à projets, publié en novembre 2016, sur l'axe 5 doté d'une subvention FEDER de 10 678 855 euros, 27 projets se sont présentés, 16 pour la PI 8e et 11 pour la PI 9a.

A la date de rédaction de ce rapport, le nombre de projets de cet axe qui sont passés en seconde phase dans cet axe s'élève à 22. Le coût total FEDER des projets représente 16 667 199 euros. Le nombre de partenaires des candidatures atteint 141 dont 72 pour la PI 8e et 69 pour la PI 9a.

AXE 6 : Assistance technique

La méthodologie de programmation de l'assistance technique a été discutée dans le courant de l'année 2016 lors de trois réunions du Groupe de Travail (Bayonne en juin, Toulouse en juillet, Jaca en septembre). Contrairement à la programmation de 2007-2013, l'objectif était de définir un seul taux de remboursement FEDER pour le partenariat et une seule programmation en introduisant des calculs de plafond de dépenses donnant droit à remboursement à partir d'estimations de personnel (Equivalent Temps Plein ETP), des frais de déplacement et éventuellement le recours à des services externes nécessaires à chacun des rôles des institutions du partenariat. Une institution pouvant cumuler jusqu'à quatre rôles, les ETP nécessaires à chacun des rôles ont été précisément détaillés. La Région Nouvelle Aquitaine a entrepris ce travail méthodologique et l'a présenté au partenariat. Cette méthodologie a été approuvée en 2017 sur la base des paramètres suivants d'ETP nécessaires au développement de chacune des tâches des différents rôles:

ETP nécessaires pour exercer chaque rôle dans POCTEFA	
RÔLES	ETP
Membre Comité de Suivi	0,59
Membre de l'Autorité de Gestion	0,39
Coordonnateur Territorial	1,03

Autorité Nationale	1,00
--------------------	------

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination... (3.500)

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations.

Un paragraphe spécifique sur la contribution des projets aux principes horizontaux que les porteurs de projets doivent remplir obligatoirement a été prévu dans le formulaire de candidature. De plus, la cohérence du projet avec les principes horizontaux est l'un des critères examinés lors de l'instruction des candidatures.

De leur côté, le Secrétariat Conjoint et l'Autorité de gestion du Programme ont suivi une formation sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Novembre 2016 qui introduisait entre autres des thèmes tels que le langage non sexiste, la visibilité des femmes, l'émancipation. Cette connaissance est ensuite transmise aux porteurs de projets dans les séminaires organisés par le Programme, ainsi que les outils créés pour les aider à gérer leurs projets (guide du porteur de projet, guide de communication) afin qu'ils s'approprient ces questions pendant la durée de leurs projets.

Relatif à ces thèmes, il convient de souligner quelques projets et leurs actions concrètes:

EFA050/15 COMPETITV'EKO. La documentation télématique générée par le projet est accessible aux personnes handicapées.

EFA090/15 Transfron3D. Chaque action disposera d'une entité responsable d'encourager l'égalité des sexes.

EFA103/15 PIRINNOVI. L'amélioration de la technologie, pour en faire un travail moins physique, facilite l'accès des personnes qui ont des capacités physiques réduites.

EFA048/15 PyrenEOS. Les autorités d'égalité des chances du territoire participeront au projet. Les activités seront adaptées aux besoins de conciliation de la vie privée et professionnelle des hommes et des femmes de l'équipe du projet en termes de planification rationnelle des déplacements et des réunions, ainsi qu'au niveau de la promotion de moyens permettant le télétravail.

EFA049/15 PMPPM2. Ce projet soutiendra la population avec des besoins spécifiques en termes d'accessibilité pour pouvoir exercer le pastoralisme. Des actions de récupération de la mémoire seront également mises en place, dans lesquelles seront mises en avant les pratiques de femmes traditionnellement peu représentées dans ce type d'actions.

EFA019/15 ProspecTsaso. Inclut une action exclusive de non discrimination et d'insertion sociale. En outre, il existe, dans le plan de travail, des activités destinées à des publics vulnérables, ainsi qu'aux professionnels ayant ou qui auront la responsabilité de les accompagner. Le principe d'égalité des sexes est traité de manière transversale pendant tout le projet, même si certaines activités seront spécifiquement centrées sur les questions de genre, par exemple en ce qui concerne l'exploitation des femmes aux passages frontaliers (prostitution).

EFA034/15 Limitis Forum. L'objectif général est de réduire les inégalités tout en créant des opportunités pour les personnes traversant des difficultés sociales, familiales, économiques ou de discrimination, en se concentrant sur le public plus vulnérable : les enfants et les jeunes défavorisés. . Les organisations partenaires associés ont des plans d'égalité. Aussi dans le cadre des défis du projet, il est clairement précisé le statut des femmes « invisibles » dans certains espaces socio-éducatifs. Le projet vise à remédier à cette situation.

EFA075/15 JACOB@CCESS. Ce projet garantira la totale égalité des chances pour les personnes handicapées, en ayant une incidence décisive dans l'objectif d'assurer le respect des articles 5 relatif à l'« Égalité et non discrimination » et 6 aux « Femmes handicapées » de la Convention des Nations Unies.

9.3. Développement durable (3.500)

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article.

Un paragraphe spécifique sur la contribution des projets aux principes horizontaux que les porteurs de projets doivent remplir obligatoirement a été prévu dans le formulaire de candidature. De plus, la cohérence du projet avec les principes horizontaux est l'un des critères examinés lors de l'instruction des candidatures.

De leur côté, les membres du Secrétariat Conjoint et de l'Autorité de gestion ont participé à un programme de formation sur le développement durable qui abordait des questions telles que le calcul de l'empreinte carbone, la protection de l'environnement et des conseils pour agir plus écologiquement au bureau.

La mise en œuvre de cette approche durable a commencé avec l'organisation d'événements du Programme comme les séminaires (accessibles obligatoirement en transports en commun, prévoir la lumière naturelle dans la salle, utilisation de produits locaux pour la restauration possibilité d'assister au séminaire via streaming, etc.) et lors de la sélection des fournisseurs comme ceux des imprimantes ou ceux de papier pour le bureau. Il a été également mis en place à une dématérialisation dans la procédure d'appels à projets pendant lesquels les porteurs de projets envoient désormais leur candidature sous format électronique et non plus sous format papier. De même, lors des réunions avec les membres du partenariat du Programme, le SC ne fournit plus des documents imprimés.

Pour aider les projets à répondre positivement à cet aspect, une infographie lus visuelle a été créée avec des conseils pour agir plus écologiquement au bureau.

.

Voici quelques exemples de projets programmés qui tiennent compte des principes énoncés à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 sur le développement durable:

Concernant l'axe 1 qui met l'accent sur l'innovation et la compétitivité, il a été programmé, entre autres, le projet EFA37/15 CYCLAG qui favorise l'utilisation de micro-algues comme source d'énergie renouvelable, le projet EFA05/15 INNOLACT qui vise à améliorer les processus pour réduire la consommation de ressources dans le secteur laitier et le projet EFA32/15 H2PyiR qui analyse la réduction des émissions de l'empreinte carbone et du secteur de transport par l'utilisation d'hydrogène.

Concernant l'axe 2 qui favorise l'adaptation aux changements climatiques et à la prévention et la gestion des risques, il faut signaler les projets EFA010/15 SAPYRA et EFA039/15 SECURUS qui

réalisent des études environnementales avant d'entreprendre dans le cadre de la prévention des risques, la construction d'infrastructures, respectueuses de l'environnement. En outre, les projets EFA082 /15 OPCC 2, EFA056/15 REPLIM, EFA028/15 CANOPEE, EFA081/15 CLIMP'Y et EFA100/15 FLORAPYR étudient comment le changement climatique affecte les Pyrénées et comment s'adapter à ses conséquences.

Concernant l'axe 3 qui se focalise sur la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales, plusieurs projets programmés misent sur la durabilité. Parmi eux, nous en ressortons trois: EFA049/15 PMPPM 2 et sa gestion durable du site « Monte Perdido des Pyrénées », EFA063 / 15 SASCIRATI2015 et sa meilleure gestion de l'environnement du territoire Irati et GPS 067/15 EFA Tourisme pour l'impulsion à la création de produits touristiques durables.

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique.

Cifras calculadas automáticamente por el SFC2014 sobre la base de datos de categorización. Opcional: aclaraciones sobre los valores presentados <type='S' maxlength=3500 input='M'>

EJE PRIORITARIO	IMPORTE INDICATIVO DE LA AYUDA QUE SE VA A DESTINAR A LOS OBJETIVOS EN MATERIA DE CAMBIO CLIMÁTICO (EUR)	PORCENTAJE DE LA ASIGNACIÓN TOTAL AL PROGRAMA OPERATIVO (%)
1	2.400.000,00	1,27%
2	18.388.091,40	9,72%
3	7.205.484,83	3,81%
4	17.166.931,20	9,07%
Total	45.170.507,43	23,86%

Tableau 18 : Montant indicatif de l'aide qui sera destinée aux objectifs du changement climatique

Axe prioritaire	Montant indicatif de l'aide qui sera destinée aux objectifs du changement climatique (en EUR)	Pourcentage de l'affectation totale pour le programme opérationnel (%)
AXE 1	2 400 000,00	1,26%
AXE 2	11 678 855,00	6,17%
AXE 3	7 205 484,66	3,81%
AXE 4	17 166 931,14	9,07%
Total	38 451 270,8	20,31%

9.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération

(3.500)

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération.

Les autorités du Programme ont organisé des réunions avec tous les acteurs du Programme : Autorités Nationales, Régions, Communautés Autonomes, Départements et services de l'État. Le Comité de Suivi a constitué un Groupe de Travail dans lequel tous les membres du Programme sont représentés et auquel sont délégués les travaux sur différents thèmes techniques, coordonnés par l'Autorité de Gestion (AG) et le Secrétariat Conjoint (SC).

Au cours de l'année 2016 tous ont participé, par le biais de différents comités et groupes, à l'exécution, au suivi du Programme, ont réalisé les tâches d'assistance aux bénéficiaires et ont participé à l'instruction et à la diffusion des projets.

Le Comité Exécutif de la Communauté de Travail des Pyrénées se réunit en qualité d'**AG** du Programme sous la Présidence depuis novembre 2015 de la Région française Nouvelle-Aquitaine qui l'exercera jusqu'en novembre 2017. Les autres membres sont: la Principauté d'Andorre, la région française Occitanie et les Communautés Autonomes espagnoles de Aragón, Catalunya, Euskadi et Navarra. Le Comité Exécutif s'est réuni à 7 reprises durant l'année 2016 pour préparer les propositions de l'Autorité de gestion à présenter en Groupes de travail, en Comités de Suivi et de Programmation. Tous les documents envoyés à la CE sont également visés préalablement par le Comité Exécutif.

Deux **Comités de Suivi** ont eu lieu. Lors de la réunion du 12.05.2016, les documents suivants ont été approuvés :

- Le rapport annuel 2014-2015;
- Une mise à jour du règlement intérieur du Comité de Suivi suite à la réforme territoriale française;
- Le Plan d'Évaluation du Programme;
- Le document contenant la méthodologie de calcul des 37 indicateurs du Programme transmis à la CE;
- La Convention FEDER,
- Les nouveaux articles de l'addenda à la Convention de Partenariat,
- Le cadre général du 2e appel à projets;
- La méthodologie d'assistance technique.

Lors de la réunion du Comité du 04.11.2016, les documents suivants ont été approuvés :

- Les documents du 2e appel à projets, ainsi que sa date de publication et de lancement du 10.11.2016.

- La mise à jour du Guide du Porteur de Projets.
- La mise à jour du règlement interne du Comité de Suivi.

En outre, les participants à cette réunion ont été informés des actions de communication menées en 2016 et celles prévues pour 2017.

En 2016, six **groupes de travail** ont été organisés: 19 et 20 janvier à Jaca, 16 et 17 mars à Jaca, 28 juin à Bayonne, 20 juillet à Toulouse, 14 et 15 septembre à Jaca, 10 et 11 octobre à Jaca; pendant lesquels des contenus techniques importants ont été discutés, parmi lesquels :

- La méthodologie d’instruction lors du 1er appel à projets.
- Les indicateurs du Programme.
- Le Plan d’Évaluation.
- La description des systèmes.
- La possibilité de lancer un appel pour des microprojets.
- Le développement de tous les documents et méthodologies pour le 2e appel à projets.

Le 28/01/2016, les **coordinateurs territoriaux** Centre-Est-Ouest, l’Autorité de Gestion et le Secrétariat Conjoint se sont réunis à Zaragoza. Les résultats de la réunion ont été les suivants :

- La rédaction du rapport provisoire du règlement interne des Comités Territoriaux et Transversal.
- La planification de ces Comités Territoriaux et Transversal (organisés en avril 2016 à Gérone, Zaragoza, Pau et Jaca dans le cadre du premier appel à projets).
- La révision des rôles et des compétences des Coordinateurs territoriaux.

Les accords de collaboration entre l’Autorité de Gestion et les Coordinateurs Territoriaux ont été rédigés, décrivant rôles et compétences de chacun. Il a également été défini la nécessité d’organiser un séminaire pour chaque zone (Centre, Ouest et Est) destinés aux bénéficiaires des projets programmés dans le cadre du premier appel à projets, et qui se dérouleront en 2017, en même temps que la première déclaration de dépenses du Programme.

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013

10.1. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations. (max 7.000 caracteres)

Le Plan d'Évaluation a été transmis à la Commission en 2016, lequel inclut les observations de l'Unité d'Évaluation. Tel qu'écrit au paragraphe 4 de ce rapport, le Plan d'Évaluation débutera à partir des premiers appels d'offre à la fin de l'année 2017 et son exécution commencera en 2018.

10.2. Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication. (max 7.000 caracteres)

Au fil de l'année 2016, différentes actions d'information destinées aux publics définis dans le cadre de la stratégie de communication (disponible [ici](#)) du Programme et visant à atteindre les résultats établis dans cette stratégie ont été menées.

Site web

Le site web du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) offre aux porteurs de projets toutes les informations nécessaires pour bâtir et présenter une candidature, ainsi que des contenus plus généraux destinés à un public plus vaste. Il a l'un des dix meilleurs sites web des 73 portails des Programmes de coopération européens Interreg 2014-2020.

La moyenne de visites mensuelles en 2016 a été de 14 221 (données de Google Analytics).

Dès que les premiers projets de ce nouveau Programme ont été programmés, la [liste des bénéficiaires du premier appel à projets](#) a été publiée, elle est régulièrement mise à jour, en vertu du Règlement Européen n° 1303/2013.

Le site web contient également un moteur de recherche de partenaires, sur lequel les acteurs du territoire peuvent laisser leurs coordonnées et leurs centres d'intérêts liés avec le Programme. À la fin de l'année, 170 porteurs de projets s'étaient inscrits.

Newsletter

Le Programme envoie, chaque mois, une newsletter avec des nouvelles en rapport avec le Programme et les projets programmés. Le nombre d'inscrits au 31 décembre 2016 était de 764.

Réseaux sociaux

À la fin de l'année 2016, le compte Twitter de POCTEFA comptait 1048 followers, soit 42 % de plus qu'en 2015.

La page Facebook du Programme en Facebook comptait, à la fin 2016, 901 « j'aime », soit 16 % de plus que l'année précédente.

Les réseaux sociaux permettent une communication plus directe avec les projets et une multiplication des messages.

Vidéos / Photos (infographies)

La stratégie de communication a pour objectif d'inclure des éléments de communication plus audiovisuels et, en 2016, en vue de satisfaire cet objectif, le Programme a produit différentes vidéos et infographies.

Avec pour cible les porteurs de projets de projets, nous avons élaboré une **vidéo** afin d'aider à préparer le **plan d'action** que les candidats aux appels à projets POCTEFA doivent inclure. Dans cette vidéo, sont expliquées les différences entre réalisations, actions, livrables, etc. Cette vidéo est disponible [ici](#).

En 2016, trois infographies ont été créées et diffusées :

- Conseils pour préparer l'action de communication de la candidature de projet : [ici](#).
- Recommandations pour la présentation de candidatures aux appels à projets : [ici](#).
- Idées pour être plus écologiques au bureau : [ici](#).

Événements de vulgarisation :

Le POCTEFA a célébré, le 23 septembre, la **Journée de la Coopération Européenne**, en collaboration avec le projet Transfermuga. Plus de 250 personnes ont participé à l'événement, qui s'est déroulé dans la gare d'Hendaye, près de la frontière entre l'Espagne et la France.

Un stand a informé les voyageurs de l'influence de la coopération européenne sur leurs vies, avec le projet Transfermuga en exemple, qui cherche à favoriser les déplacements entre les deux pays, améliorer ces liaisons et encourager les voyageurs à utiliser les transports publics. Le projet Ederbidea y a également collaboré, en présentant au public l'usage de la bicyclette comme moyen de transport. Une [vidéo](#) et des [photos](#) ont été diffusées sur l'événement.



À l'occasion de la **Journée de l'Europe**, le Programme a diffusé des informations par le biais d'objets promotionnels répartis dans les différents événements organisés par les partenaires français du Programme dans le cadre du « Joli mois de l'Europe ».

Publications générales et matériels de promotion

La brochure générale de présentation du Programme a été mise à jour, ainsi que des matériels promotionnels tels que des clés USB, des cabas en toile réutilisables, des stylos, etc.

Matériels de presse

Un dossier de presse concernant le Programme a été créé et sept communiqués de presse ont été rédigés et envoyés tout au long de l'année.

Ces communiqués de presse ont inclus des informations relatives à la programmation de projets du premier appel à projets (mai 2016), au lancement du deuxième appel à projets (novembre 2016), aux séminaires organisés par le Programme pour les projets et aux réunions des coordinateurs territoriaux du Programme.

Dans le but d'atteindre un public plus général, des communiqués de presse ont également été envoyés au sujet de la Journée de la Coopération Européenne, ainsi que des plans pour Pâques, basés sur les résultats des projets POCTEFA.

En 2016, plus de 1000 nouvelles ont été diffusées, mentionnant POCTEFA, dans les journaux imprimés et en ligne, tant espagnols que français.

Suivi et formation des bénéficiaires potentiels et des projets

Le 27 juin 2016 a été organisé à Bidart (Pyrénées Atlantiques-France) un **séminaire destiné aux bénéficiaires des projets approuvés dans le cadre du premier appel à projets** du POCTEFA 2014-2020, afin de les aider à mettre correctement en route leurs projets.

200 partenaires des 58 projets approuvés dans le cadre du premier appel à projets du Programme ont assisté au séminaire, représentant tous les projets approuvés jusqu'à présent. L'évaluation générale du séminaire par le public a été de 8,08/10.

Le 10 novembre 2016 a été lancé le **deuxième appel à projets** du Programme. Afin de faire connaître les principales nouveautés de cet appel à projets, ce même jour a été organisé à Bordeaux (France) **un séminaire destiné aux potentiels porteurs de projets**, auquel ont participé près de 170 personnes. L'évaluation générale du séminaire par le public a été de 8/10.

C'est la première fois qu'un appel à projets a été organisé en deux phases dans l'histoire du Programme. Le nombre de candidatures reçues (169) a également été le plus important du Programme POCTEFA.

Plus d'informations sur ces séminaires dans la section 11.2 de ce rapport.

Outils pour les projets :

En 2016, le **Guide du porteur de projets**, manuel indispensable à la présentation d'une candidature au Programme a été actualisé.

En outre, les outils suivants ont été rédigés et diffusés : le « **Guides des indicateurs** », indispensable pour remplir correctement les objectifs et les indicateurs établis par le Programme et sélectionnés par les projets ; le « **Guide de communication** », servant d'aide aux bénéficiaires pour respecter les règlements européens en matière de communication et le « **Manuel du logotype du Programme** ».

Le « Manuel du logotype », basé sur le manuel du logotype Interreg développé par INTERACT, définit les règles d'une correcte utilisation du logotype du Programme. Le Programme, suivant les recommandations d'Interact, offre aux projets la possibilité de concevoir leurs logotypes à partir du logo du Programme. Le résultat est que 21 projets des 58 approuvés lors du premier appel à projets ont décidé d'utiliser le logo du Programme comme logo du projet. C'est-à-dire que plus de 34 % des projets ont choisi d'utiliser le logo d'Interreg-POCTEFA, avec la visibilité que cela implique pour le Programme et Interreg.



Afin de faire la promotion de cette possibilité d'utiliser le logotype, une vidéo a été tournée, disponible [ici](#).

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION

11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération.

Non applicable

11.2. Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER. (max 3.500 caractères)

Dans le but d'améliorer la capacité du Programme à gérer le FEDER, les équipes du Secrétariat Conjoint et de l'Autorité de Gestion ont assisté à des séminaires et des formations sur des thèmes spécifiques :

- Formation sur les aides d'État, les 10 et 11 janvier à Jaca.
- Formation sur l'approche de genre, le 21 novembre, à Jaca. Thèmes : Égalité entre hommes et femmes, cadre conceptuel, visibilité de la femme, participation égale, autonomisation, mesures d'action positive et mainstreaming du genre.
- Formation sur le développement durable, le 02 décembre à Jaca.
- Formation sur les aides de l'État, organisé par le CGET à Paris, au mois d'octobre, auquel ont assisté deux gestionnaires de projets du Secrétariat Conjoint.
- Journée d'information sur le système ARACHNE, organisée à Paris par le CGET, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, le 17 juin, à laquelle a assisté la coordinatrice du Programme.
- Formation sur les sujets financiers organisée par Interact, en novembre, à Séville, à laquelle a assisté la responsable financière de l'Autorité de Gestion.

Afin de renforcer la capacité des bénéficiaires à gérer et utiliser le FEDER, le Programme a organisé les formations suivantes :

- **Séminaire destiné aux bénéficiaires des projets approuvés dans le cadre du premier appel à projets** du POCTEFA 2014-2020, afin de les aider à mettre correctement en œuvre leur projet, le 27 juin 2016 à Bidart (France). Ce séminaire, présenté par des membres du Secrétariat Conjoint et des autorités du Programme, a consisté à expliquer les obligations et responsabilités des projets par rapport à la Convention FEDER et aux normes de communication, ainsi que l'éligibilité des dépenses et le suivi des indicateurs. Grâce à cette formation, les gestionnaires des projets ont pu mieux comprendre leurs obligations, améliorant ainsi la qualité d'exécution de leurs projets.

- En date du 10 novembre 2016 a été lancé le **deuxième appel à projets** du Programme. Afin de faire connaître les principales nouveautés de cet appel à projets, le même jour a été organisé à Bordeaux **un séminaire destiné aux potentiels porteurs de projets**. Les gestionnaires de projets et responsable financière du Secrétariat Conjoint ont présenté les caractéristiques du deuxième appel à projets et les conditions de recevabilité, ont souligné les critères et les processus de sélection des candidatures et ont exposé les règles de financement, des certifications et des paiements.

Outils développés en 2016 pour les bénéficiaires :

- Mise à jour et approfondissement du **Guide du porteur de projets**, document indispensable à la présentation d'une candidature au Programme.
- Rédaction, publication et diffusion du « **Guide des indicateurs** », important pour la correcte réalisation des objectifs et des indicateurs établis par le Programme et qui doivent être sélectionnés par les projets.
- Rédaction, publication et diffusion du « **Guide de communication** », servant d'aide aux bénéficiaires pour respecter les règlements européens en matière de communication et le « **Manuel du logotype du Programme** ».

11.3. Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant). (max 3.500 caractères)

Ce thème est abordé dans le paragraphe 4.4 du programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2014-2020. Deux stratégies macro-régionales sont concernées: la stratégie atlantique et la stratégie méditerranéenne. Ces stratégies sont pilotées au niveau national espagnol et français. En Espagne, il existe un document national "Inversión Territorial Integrada" dénommé "ITI Azul". En France, il n'existe pas de document cadre mais un indicateur national de réalisation doit être renseigné. Dans le cadre du POCTEFA, des synergies éventuelles doivent être identifiées entre les projets programmés et les stratégies maritimes.

Stratégie Atlantique

Le groupe de travail « Stratégie Atlantique » a été créé en 2010 à l'initiative de la région qui a présidé la Commission Arc Atlantique à l'époque: La Basse-Normandie. L'objectif principal de l'équipe est de suivre la mise en œuvre de la stratégie de l'Atlantique créée par la Commission européenne.

Nouvelle-Aquitaine, Navarre et Euskadi font partie de la Commission Arc Atlantique. Dans l'espace géographique éligible du POCTEFA, les territoires impliqués dans la stratégie atlantique représentent environ 15% de la population totale du territoire éligible POCTEFA. Dans le cadre du premier appel, deux projets ont des contenus qui rentrent dans les priorités d'investissement du POCTEFA et dans le plan d'actions de la Stratégie Atlantique confirmés par l'Autorité Nationale espagnole le 20 février 2017:

Intitulé du projet	Axe	OS	PI	Résumé
TXINBADIA+	3	OS6	6c	TXINBADIA+ est un projet qui apporte une continuité au réseau de travail entre les Marais de Txingudi et de la Corniche basque. Il porte plus spécialement sur la capacité de ces espaces naturels à mieux concilier l'ouverture au public et la préservation des sites protégés en dotant les espaces naturels de la Baie de Txingudi de moyens d'outils et de dynamiques de travail pour la valorisation conjointe du territoire, dans une logique de développement local et touristique, respectueux et durable.
MAREA	2	OS5	5b	Le projet MAREA vise à créer des outils locaux d'aide à la décision opérationnels prenant en compte les effets du changement climatique. La côte basque se caractérise par la présence d'une conurbation homogène sur laquelle se répartissent des enjeux environnementaux et socio-économiques communs soumis aux mêmes phénomènes d'érosion et de submersion de part et d'autre de la frontière. Les partenaires de MAREA souhaitent unir leurs compétences transfrontalières afin d'apporter des solutions opérationnelles innovantes à

				destination des collectivités devant assurer la protection des populations et des activités.
--	--	--	--	--

Intitulé du projet	Bénéficiaires		Rôle	Budget		Objectif spécifique Atlantique
	Pays et code postal			FEDER du projet	FEDER du bénéficiaire	
TXINBADIA+	GOBIERNO VASCO ESP-01010		Chef de file	2.434.028,79€	1.376.494,30€	OSA0402
	DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES FRA-64068		Partenaire		573 495,00€	
	CONSERVATOIRE DU LITTORAL FRA-17306		Partenaire		103 964,41€	
	CPIE LITTORAL BASQUE FRA-64700		Partenaire		291 610,08€	
	COMMUNE D'HENDAYE FRA-64700		Partenaire		88 465,00€	
MAREA	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS BASQUE FRA-64185		Chef de file	1.004.273,16€	226 054€	OSA0201
	SUEZ EAU FRANCE FRA-92040		Partenaire		223 940€	
	UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR		Partenaire		138 758€	

	FRA-64012				
	FUNDACION AZTI ESP-48395	Partenaire		259.522,00€	
	GOBIERNO VASCO ESP-01010	Partenaire		156.000,00€	

Initiative Méditerranéenne

Dans l'espace géographique éligible du POCTEFA, les territoires impliqués dans la initiative de la Méditerranée représentent environ 46% de la population totale du territoire éligible POCTEFA. Dans le cadre du premier appel, aucun projet programmé susceptible de contribuer à cette initiative.

11.4. Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale. (max 3.500 caractères)

L'innovation est fondamentale pour la programmation des projets POCTEFA. Il s'agit d'une caractéristique qui doit être visible dans l'un des différents aspects des projets :

- Au niveau des résultats ou des produits prévus;
- Au niveau des procédures ou du fonctionnement du projet;
- Au niveau de la capacité organisationnelle ou des compétences produites.

Le POCTEFA envisage l'innovation non seulement comme l'innovation en matière de science et de technologie mais également dans sa forme la plus vaste, telle que l'innovation du secteur public, l'innovation sociale, l'innovation de services des processus et territoriale.

En ce sens, nous considérons que, au sein des axes 1 et 5, il existe plusieurs projets ayant prévu des actions dans le cadre de l'innovation sociale.

AXE 1 :

EFA 17/15 VALOVITIS – C'est la première fois qu'une méthodologie de recensement, identification avec une évaluation ultérieure de la santé des vignes est mise en place, avec une approche participative par le biais d'annonces dans les journaux. Une bonne participation des lecteurs et l'identification de certaines variétés intéressantes par le biais de cette méthodologie permettront de valider et transférer ces méthodes à d'autres territoires.

EFA77/15 CONNECT Innovation ! – Ce projet a pour objectif de connecter les entreprises du territoire aux RIS3 et de mettre en place une culture d'apprentissage innovante et créative, dans laquelle la population participe au processus d'identification de la région Bidasoa Sud Pays Basque avec son pari sur l'innovation et la créativité, en faisant participer la population en général au processus de transformation mené à bien par le biais de dynamiques d'innovation ouverte ou d'autres dynamiques d'interaction.

AXE 5 :

EFA041/15 ETESS – Ce projet vise à améliorer l'accès à l'emploi des acteurs locaux, par le biais de leur formation d'exploitation du potentiel endogène en générant des projets innovants d'Économie Sociale qui satisfassent les besoins du territoire transfrontalier. Le principal résultat du projet est la création et la consolidation d'une école transfrontalière de coopération économique et sociale.

EFA076/15 De mar a mar – Ce projet a pour objectif de favoriser l'emploi dans le secteur du cirque, par le biais d'outils innovants de suivi, notamment pour les artistes émergents, en tissant des liens solidaires avec l'ensemble de la profession. Les actions innovantes exposées sont les suivantes : parrainages solidaires entre les équipes installées et les artistes émergents ; un fonds mutualisé destiné à favoriser la recherche et la création ; un réseau de diffusion afin

d'accompagner les artistes lors de leurs premiers pas et de sensibiliser les programmeurs à l'accompagnement ; un système de sélection et de suivi innovant, conçu comme un espace d'échanges et d'orientation pour les jeunes artistes et les professionnels du secteur : des actions de formation afin de préparer les jeunes artistes à l'intégration.

12. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME

Non applicable

Annexe I

Le Programme est subdivisé en 5 axes, 9 Priorités d'investissement et 10 objectifs spécifiques.

Axe	Priorité d'investissement	Objectif spécifique
Axe 1 Dynamiser l'innovation et la compétitivité	PI 1b: Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et l'enseignement supérieur...	OS 1 : Renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire des deux côtés de la frontière en matière de R&D&I. OS 2 : Favoriser le développement des technologies innovantes en matière de ressources naturelles grâce à la coopération.
	PI 3b: Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation	OS 3 : Favoriser les actions conjointes de développement des entreprises du territoire transfrontalier à l'international.
Axe 2 Promouvoir l'adaptation au changement climatique	PI 5a: Soutien à l'investissement destiné à l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes.	OS 4 : Améliorer l'adaptation des territoires au changement climatique
	PI 5b: Promotion de l'investissement pour faire face à des risques spécifiques, en assurant une résilience face aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des catastrophes.	OS 5 : Améliorer la capacité d'anticipation et de réponse des acteurs du territoire aux risques spécifiques et à la gestion des catastrophes naturelles.
Axe 3 Promouvoir la protection, la mise en valeur, l'utilisation durable des ressources	PI 6c: Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel.	OS 6 : Valoriser le patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes de développement durable.
	PI 6d: Protéger et restaurer la biodiversité et les sols en favorisant des services liés aux écosystèmes, y compris au travers de Natura 2000 et des infrastructures vertes	OS 7 : Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers.
Axe 4 Favoriser la mobilité des biens et des personnes	PI 7c: Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faible émission de carbone de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable	OS 8 : Améliorer l'offre de transport transfrontalier durable afin de favoriser les déplacements et la mobilité transfrontalière des personnes et des marchandises.
Axe 5 Renforcer les compétences et l'inclusion au sein des territoires	PI 8e: Favoriser un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre par l'intégration des marchés transfrontaliers du travail.	OS 9 : Promouvoir le potentiel endogène, le développement des systèmes de formation et les compétences des personnes du territoire transfrontalier afin d'améliorer l'accès à l'emploi.
	PI 9a: Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, en réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services	OS 10 : Améliorer l'accès aux services.

Annexe 2

Résumé pour les citoyens

Le présent document comprend des informations concernant le programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) et résume les activités organisées en 2016 dans le cadre de la gestion du Programme.

Ces informations sont incluses dans le Rapport annuel d'exécution envoyé à la Commission européenne en 2017.

Sommaire

Le Programme

Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020)

Le Programme

Dénoté POCTEFA 2014-2020, c'est un programme européen de coopération territoriale créé afin de promouvoir le développement durable du territoire frontalier entre les trois pays participants.

Il constitue la cinquième génération de soutien financier communautaire, destiné à renforcer l'intégration économique et sociale de la zone. Le POCTEFA cofinance des projets de coopération transfrontalière conçus et gérés par des acteurs situés des deux côtés des Pyrénées et des zones littorales qui participent au Programme en préservant la croissance intelligente, durable et inclusive du territoire.

L'information sur le Programme peut être consultée [aquí](#).

Rapport annuel d'exécution 2016

Le Rapport annuel d'exécution comprend un résumé des activités réalisées en 2016 concernant la mise en œuvre du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). Les activités sont principalement les suivantes : la programmation du premier appel à projets et le lancement du deuxième appel à projets.

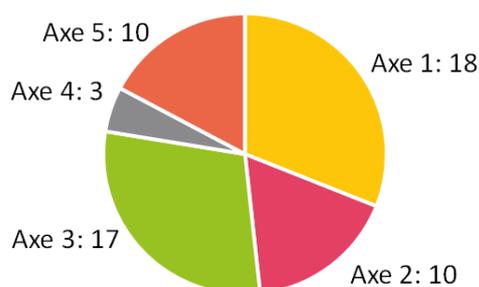
Premier appel à projets

La période de présentation des candidatures lors du premier appel à projets s'est achevée le 10 novembre 2015. Le 11 mai 2016 le Comité de Programmation a programmé 58 projets sur les 122 présentés.

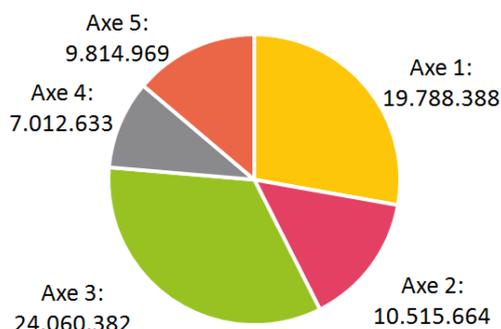
Le montant de l'aide FEDER disponible pour cet appel à projets s'élevait à 71,2 millions d'euros (40 % du budget total du Programme, hors Assistance Technique) distribués aux projets sur les 5 axes prévus par le Programme. Les fonds européens subventionnent 65 % du coût total des projets approuvés, comme cela est établi dans le Programme.

38,4 % des personnes travaillant à la gestion de ces projets sont des femmes.

Projets programmés



FEDER programmé



La liste des projets et le FEDER programmés est disponible sur <https://www.poctefa.eu/datos-generales-sobre-los-proyectos-programados/>.

Résumé du contenu des projets approuvés lors du premier appel du Programme:



Axe 1 : Dynamiser l'innovation et la compétitivité

Dans l'axe 1, 18 projets ont été programmés dans les secteurs de la construction, du vin, des produits laitiers, du bois, de l'impression 3D, de l'emballage alimentaire, de la santé et de l'élevage. En outre, le Programme va financer des projets qui recherchent la possibilité d'obtenir de l'énergie grâce aux micro-algues, qui promeuvent la compétitivité des PME, qui développent un corridor transfrontalier de stations de ravitaillement pour les véhicules à hydrogène, qui créent des réseaux entre les entreprises, les universités, les centres de technologie et d'autres agents de l'innovation et qui développent de nouveaux outils à partir de l'imagerie satellitaire pour la gestion des ressources naturelles.

Axe 2 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques



Dans l'axe 2, 10 projets ont été programmés sur les changements climatiques et la prévention et la gestion des risques. Il convient de remarquer le projet OPCC2 qui vise à suivre et à comprendre l'évolution du climat dans les territoires pyrénéens pour réduire la vulnérabilité et l'adaptation des systèmes naturels et humains face aux effets du changement climatique. Ce projet coordonne et capitalise, à son tour, les résultats d'autres projets.

Trois projets se consacrent à la prévention des risques, deux d'entre eux ont pour objectif d'améliorer la sécurité des accès pyrénéens face aux risques naturels comme les avalanches et le troisième vise à mieux anticiper la gestion des risques dans l'environnement côtier basque.



Axe 3: Promouvoir la protection, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources locales

Dans l'axe 3, 17 projets ont été programmés. Sur l'étude de la présence et l'utilisation de l'euskera, la gestion des ressources naturelles et l'amélioration des produits et services touristiques de la zone d'Irati, la protection et l'amélioration de la qualité des écosystèmes pyrénéens et de leur biodiversité, la consolidation de filières courtes de marketing local et le développement d'une « gastronomie pyrénéenne », les performances pour atteindre les objectifs des directives européennes en matière de gestion de l'eau.

De nombreux projets sur la thématique du tourisme ont été programmés et qui cherchent à : créer une destination transfrontalière unique au cœur des Pyrénées , promouvoir un nouveau modèle touristique, intégrateur et durable, développer l'écotourisme, accroître la visibilité internationale des Pyrénées comme destination touristique, concevoir de nouveaux produits touristiques expérimentaux basés sur la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, améliorer les connaissances, la conservation et la mise en valeur du Patrimoine Pyrénéen Monte Perdido.



Axe 4 : Favoriser la mobilité des biens et des personnes

Dans l'axe 4, trois projets ont été programmés focalisés sur l'amélioration des offres de transport transfrontalier et le développement de l'utilisation de la bicyclette à l'extrémité ouest de la frontière, sur l'accroissement et l'amélioration des services de transport ferroviaire de personnes et de marchandises entre l'Aragon et la Nouvelle Aquitaine.

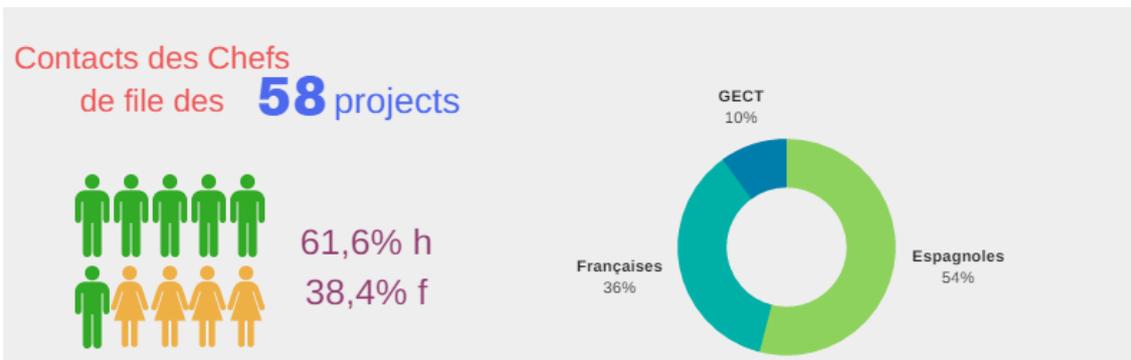
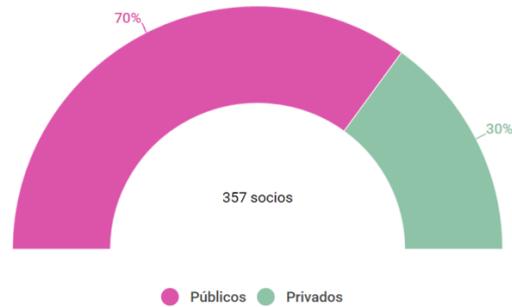


Axe 5 : Renforcer les compétences et l'inclusion au sein des territoires

Dans l'axe 5, 10 projets ont été programmés. Ils ont pour objectif d'approfondir les relations de coopération entre les jeunes et les professionnels de l'action sociale, d'améliorer l'emploi en s'appuyant sur l'économie sociale; de faciliter la formation et la qualification des jeunes, de favoriser l'emploi forestier transfrontalier, d'améliorer l'accessibilité du Chemin de Saint-Jacques, de perfectionner l'orientation, la formation et l'accompagnement des artistes de cirque.

Dans le secteur de la santé, trois projets ont été programmés: un projet centré sur la professionnalisation des secteurs sociaux et de santé; un autre cherche à améliorer l'offre pédiatrique du territoire cerdan des deux côtés de la frontière et enfin le dernier se concentre sur l'amélioration de la santé des populations défavorisées, vulnérables et des jeunes grâce à la pratique de l'activité physique.

Les chiffres-clés du premier appel



La préparation d'un appel à projets suppose la rédaction de documents visant à informer les porteurs de projets des règles de jeu du programme et les aider à bâtir des candidatures appropriées.

Les documents propres au Programme ainsi que le guide actualisé sont disponibles sur [le web](#).

Deuxième appel à projets

Le texte du deuxième appel à projets du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) a été publié le 10 novembre 2016. L'appel à projets se déroule en **deux phases**. La première phase impliquait la présentation d'une candidature simplifiée avec le 13 décembre 2016 comme date butoir.

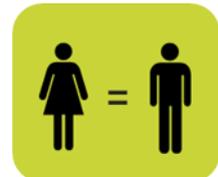
169 candidatures ont été reçues, desquelles 106 sont passées en seconde phase. Cet appel à projets, ouvert aux cinq axes prioritaires du Programme, programmera 40 % du FEDER du Programme, soit 71,2 millions d'euros. Ces projets seront programmés en novembre 2017.

Actions visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et le développement durable

Aussi bien le principe d'égalité entre les hommes et les femmes que le développement durable ont été intégrés lors de la rédaction du Programme et au travers de l'exécution de différentes actions.

Les porteurs de projet doivent spécifier dans le formulaire de candidature comment ils contribuent à ces principes horizontaux. La cohérence du projet et de ces principes est l'un des critères pris en compte pour l'approbation des projets.

Les thèmes comme le langage non sexiste, la visibilité de la femme entre autres sont diffusés par le Programme aux porteurs de projets lors des séminaires organisés ainsi qu'au travers d'outils créés pour les aider dans la gestion de leur projet (guide de communication, guide du porteur de projet) élaborés pour que ces thèmes soient pris en compte tout au long de la vie de leur projet.



Des critères durables ont commencé à être mis en œuvre lors de l'organisation d'événements (accessibilité en les transports en commun, lumière naturelle dans la salle, traiteur avec des produits de proximité, possibilité de suivre les séminaires via streaming etc.) et de sélectionner les fournisseurs sur des critères d'utilisation des imprimantes ou d'utilisation du papier pour le bureau. Il convient de rajouter que le Programme a mis en place pour le deuxième appel à projets une complète dématérialisation de documents par l'envoi de la candidature sous format électronique et non plus papier. Plus aucun document n'est imprimé lors des réunions avec les membres du partenariat du Programme.



Une infographie spécifique regroupant des conseils pour être plus écologiques au bureau a été diffusée.

Plus d'informations sur :

www.poctefa.eu

@CTPPOCTEFA

www.facebook.com/ctppoctefa